RAPPORT « PORTAGEONS NOTRE MILIEU »

Participation citoyenne pour l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme

RÉSUMÉ

Ce rapport contient les informations traitées de la récolte auprès des Portageois. De plus, il explique le fonctionnement de la démarche

Équipe de réalisation

Municipalité

Rédaction du rapport

Alexandre Potvin, conseiller en urbanisme

Révision et correction du rapport

Louis Breton, directeur général
Lise Lavoie, secrétaire-réceptionniste

Coordination et planification de la démarche

Louis Breton, directeur général
Alexandre Potvin, conseiller en urbanisme
Vincent More, maire
Hélène Roussel, conseillère municipale

Llio (Living Lab du Cégep de Rivière-du-Loup)

Conception et animation des ateliers

Rachel Berthiaume, chargée de projet en démarche participative
David Guimont, chargé de projet en démarche participative
Maxime Varenne, étudiant stagiaire
Claire Stenel, étudiante stagiaire
Anacha Rousseau, étudiante stagiaire

Table des matières

Équipe de réalisation 1
Table des illustrations 3
Introduction 4
Contributeurs 4
Communications 5
Déroulement de la démarche 5
1er mars - Introduction de la démarche 7
Déroulement 7
Atelier 1 : Les points forts, les craintes et les menaces du village 8
Atelier 2 : Les valeurs du Portage 9
Atelier 3 : Les éléments de vision 10
Atelier 4 : Les énoncés de vision 10
Atelier 5 : Définition du noyau villageois 11
29 mars – Localisation des potentialités 12
Déroulement de la rencontre 12
Traitement des données 13
Résultats 13
Analyse des résultats 16
28 mai – Rallye des possibles 20
Recommandations générales 20
Zone piscine-quai-grève 21
Zone de l'îlot paroissial et de l'école 22
Zone des terrains municipaux 23
31 mai – Consensus sur les possibilités d'aménagement 24
Déroulement de la rencontre 24
Zone piscine-quai-grève 24
Zone de l'îlot paroissial et de l'école 25
Zone des terrains municipaux 26
7 juin – Possibilités d'aménagement avec les élèves de l'école primaire 27
Atelier 1 : Quels sont les éléments du futur du village ? 27
Atelier 2 : Les possibilités d'aménagement 30
28 juin – Questionnaire en ligne 32
Traitement des données 32
Interprétation des données 33
Présentation des résultats 33
14 juillet – Présentation du résultat et entérinement 45
Critique du questionnaire 46
Conclusion 46
Référence 47
Annexe 1 : Publipostage d'invitation à l'activité de démarrage 48

Annexe 2 : Information sur la démarche distribuée à l'activité de démarrage 49
Annexe 3 : Publipostage des résultats de l'activité de démarrage 50
Annexe 4 : Publipostage d'invitation à l'activité de co-construction du portrait 51
Annexe 5 : Matériel des ateliers de co-construction du portrait 52
Annexe 6 : Publipostage d'invitation au ***Rallye des possibles*** 53
Annexe 7 : Publipostage d'invitation à répondre au questionnaire en ligne 54

Table des illustrations

Figure 1 : Concept temporel de la démarche « Portageons notre milieu » *6*
Figure 2 : Nuage de mots des valeurs du Portage *9*
Figure 3: Carte de localisation du noyau villageois moyen *12*
Figure 4: Localisation des principales suggestions de la zone piscine-quai-grève *21*
Figure 5 : Localisation des principales propositions de la zone de l'îlot paroissial et de l'école *22*
Figure 6 : Localisation des principales propositions de la zone des terrains municipaux *23*
Figure 7 : Localisation des propositions consensuelles de la zone piscine-quai-grève *24*
Figure 8 : Localisation des propositions consensuelles de la zone de l'îlot paroissial *25*
Figure 9 : Localisation des propositions consensuelles des terrains municipaux *26*
Figure 10 : Diagramme à pointe « J'apporte dans mon canot » *27*
Figure 11 : Diagramme à pointe « Je souhaite pour les enfants » *28*
Figure 12 : Diagramme à pointe « Je souhaite pour les futures familles » *29*
Figure 13 : Diagramme à pointe « Je souhaite pour les touristes » *29*
Figure 14 : Diagramme à pointe « Je souhaite pour les aînés » *30*
Figure 15 : Carte de la zone piscine-quai-grève *34*
Figure 16 : Carte de la zone de l'îlot paroissial *35*
Figure 17 : Carte de la zone des terrains municipaux *38*
Figure 18 : Photo d'exemple de rue partagée *41*
Figure 19 : Image d'exemple de densification douce *41*

Introduction

La villégiature estivale est une activité importante du village de Notre-Dame-du-Portage. L'ouverture de la route 132 et de l'autoroute 20 a successivement permis un accès plus facile à la ville de Rivière-du-Loup. Actuellement, les commerces de proximité sont rares dans le village et l'activité commerciale dessert essentiellement une clientèle locale (CLD, 2014).

La fréquentation du presbytère et de l'église a décliné avec le temps, comme partout au Québec. Aujourd'hui, leur vocation est remise en question, si bien qu'il est souhaitable d'imaginer dès maintenant leur avenir.

La réglementation d'urbanisme mise en place en 1990 a été élaborée par une firme d'urbanisme, sans prendre en considération certaines particularités locales. Plusieurs problèmes d'application se sont manifestés dans les dernières années.

Le contexte se prêtait bien à la mise en place d'une démarche de participation citoyenne nommée « Portageons notre milieu ». Au moyen de plusieurs ateliers, se déroulant en plusieurs rencontres entre le 1er mars et le 14 juillet 2016, les citoyens ont été invités à imaginer le noyau villageois du futur. Cette démarche vise l'adoption d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le noyau villageois. De plus, des questions ayant trait à des aspects réglementaires plus larges ont été abordées et permettront à terme de doter la municipalité de balises pour la révision de sa réglementation et les décisions du Conseil municipal.

La démarche participative avait plusieurs objectifs, comme la récolte des idées, des aspirations et des enjeux perçus par les citoyens. Les ateliers sont restés ouverts aux suggestions des participants, de façon à ne pas teinter les positions et à permettre la proposition de nouvelles idées en tout temps. Les ateliers ont été construits à partir des propositions précédentes et ils ont peu à peu poussé plus loin la réflexion des citoyens en présentant des contradictions, des tendances et des opportunités.

Contributeurs

Pour la création des ateliers et leur animation, la municipalité a contracté le Living Lab en innovation ouverte du Cégep de Rivière-du-Loup. Rachel Berthiaume et David Guimont sont les deux chargés de projet pour la création des ateliers et l'animation des laboratoires de participation citoyenne. Ils ont été aidés de plusieurs étudiants du Cégep. Après un appel d'offres lancé à quatre firmes d'urbanisme, la municipalité a contracté L'Atelier Urbain pour l'accompagner dans la composition réglementaire du PPU. Louis-Michel Fournier en est le chargé de projet.

Deux comités ont été formés pour encadrer la démarche : le comité de pilotage et l'équipe de co-création. Le premier, composé de Vincent More (maire), d'Hélène Roussel (conseillère municipale), de Louis Breton (directeur général), d'Alexandre Potvin (inspecteur municipal) et des deux (2) chargés de projet du Living Lab. Le comité de pilotage avait la mission de développer les activités et le matériel de travail et de prendre les décisions. Quant à l'équipe de co-création, elle avait le mandat d'aider à la conception des ateliers, en décelant les points faibles. Elle a servi de test avant de réaliser les ateliers avec les citoyens. Pour composer ce comité, les principaux organismes du Portage ont été invités à

déléguer un membre pour participer au comité de co-création. La Corporation portageoise de développement, Patrimoine et Culture, la Fabrique du Portage, le Comité consultatif d'urbanisme, le Comité d'établissement de l'école primaire et le Comité des parcs municipaux étaient tous représentés. L'âge a été un critère important dans la sélection de membres potentiels dans la population en général, puisque la démarche voulait refléter toutes les tranches de la communauté du Portage. Les invitations ont été faites par téléphone, par courriel, par Facebook et par lettre envoyée par courrier. Aucune candidature n'a été refusée. L'équipe était composée de Vincent More, Hélène Roussel, Jean-Marie Deschênes, Norbert Lapointe, Ghislaine Boucher, Bertrand Ouellet, Pascale Brouillette, Danny Berthiaume, Ann-Sophie Czech, Jean-Marc Vézina, Geneviève Soucy, Michel Sacco, Éliane Huard, François Morin, Simone Landry, Anne Coosemans et Nadine Caron. Certaines personnes du comité de co-création ont également été des facilitateurs lors des ateliers publics, afin de répondre aux questions des citoyens et de stimuler le développement des idées.

Communications

Le publipostage a été le moyen de communication le plus utile pour cette démarche. Avant la tenue d'un atelier, les citoyens ont reçu un avis la semaine précédente les informant de l'étape de la démarche en cours, de la nature des questionnements qui seront abordés dans les ateliers et du moment de leur tenue. Certains résultats ont aussi été publiés par publipostage. Par contre, la publication brute des résultats a mené à de la spéculation, faute d'explications suffisantes pour comprendre la façon d'utiliser les résultats. Tous ces documents de communication se retrouvent en annexe au présent rapport. Un événement Facebook a aussi servi à inviter les gens à participer aux divers ateliers. Cependant, la page n'a pas été mise assez souvent à jour pour jouer un rôle prépondérant dans les moyens de communication. Un court avis a même été inséré dans la programmation des loisirs pour informer de la tenue du *Rallye des possibles.* Finalement, le questionnaire en ligne a été diffusé par courriel à partir de la banque de courriel municipal, en plus de tous les moyens mentionnés précédemment. Les communications ont été coordonnées par Alexandre Potvin, l'inspecteur municipal. Le poste étant très demandant en temps, il n'a pas été possible pour M. Potvin de consacrer suffisamment d'énergie aux communications de « Portageons notre milieu »

Déroulement de la démarche

La figure 1 a servi d'illustration au concept de la démarche. On y voit que la phase de lancement servait à collecter des idées sans introduire de contraintes. Cette phase s'est poursuivie avec la co-construction du portrait, où il était possible d'ajouter des idées, mais en faisant un classement en catégorie, de façon à traiter les aspects les plus importants pour la municipalité. Les résultats ont été transformés en potentialités localisées sur le territoire. L'exploration des possibilités d'aménagement a été faite à partir de questionnements sur les potentialités identifiées précédemment sur le territoire. Les suggestions ont à nouveau élargi l'horizon des possibilités durant le *Rallye des possibles*. Par la suite, la rencontre d'approfondissement des idées d'aménagement a permis de cerner les éléments les plus consensuels et le questionnaire qui a suivi a encore plus dirigé l'aval ou l'exclusion de certaines possibilités.

Figure 1 : Concept temporel de la démarche « Portageons notre milieu »

Voici une liste des dates importantes de la démarche :

- 25 février 2016 : Rencontre de démarrage du comité de pilotage
- 1er mars 2016 : Rencontre publique de lancement de la démarche
- 17 mars 2016 : Rencontre de validation des ateliers avec le comité de pilotage
- 22 mars 2016 : Rencontre de co-création du portrait avec l'équipe de co-création
- 29 mars 2016 : Rencontre publique de co-construction du portrait
- 26 avril 2016 : Élaboration du *Rallye des possibles* avec l'équipe de co-création
- 24 mai 2016 : Validation du *Rallye des possibles* avec l'équipe de co-création
- 28 mai 2016 : Rencontre publique du *Rallye des possibles*
- 31 mai 2016 : Rencontre publique d'approfondissement des idées de possibilités d'aménagement
- 27 juin 2016 : Lancement du questionnaire en ligne
- 14 juillet 2016 : Présentation publique des résultats du questionnaire

Certaines modifications dans l'organisation de la démarche ont été apportées après le 29 mars :

Le comité de pilotage n'a plus tenu de réunion en bonne et due forme étant donné que le matériel était prêt à la toute dernière minute avant la tenue d'ateliers publics. La rapidité d'exécution limitait aussi la possibilité de faire appel à ce comité.

Les membres de l'équipe de co-création ont manifesté leur intérêt à ce que la municipalité organise une rencontre pour les consulter pendant la phase de conception des ateliers et non pas seulement pour valider les ateliers. Ainsi, le comité de co-création a tenu une réunion supplémentaire le 26 avril. Le dévoilement et la validation n'ont pas été faits le 28 juin comme prévu, puisqu'une étape s'est ajoutée à la démarche, soit un questionnaire en ligne. Celui-ci a servi de moyen de validation des idées et de moyen de diffusion à grande échelle pour atteindre les citoyens saisonniers et permanents.

Critique

L'ensemble de la démarche s'est bien déroulé. Par contre, la communication a été déficiente par moment, entraînant un retard dans la conception des ateliers. Il a été difficile d'ajouter à l'horaire de l'inspecteur municipal un projet aussi gourmand en heures que « Portageons notre milieu ». Avec du recul, il aurait été préférable d'accorder au Living Lab la prise en charge totale du projet plus tôt que partielle comme il a été le cas dans la démarche. Cela aurait permis plus de latitude pour le consultant en matière de planification et de communication des ateliers. Le Living Lab aurait aussi connu moins de retard dans la conception des ateliers s'il avait été maître de la phase de participation citoyenne.

Le comité de pilotage n'était pas nécessaire, puisque les orientations réglementaires qui émaneront de la démarche devront être approuvées par le Conseil municipal.

L'équipe de co-création aurait pu être plus impliquée dans la conception des ateliers, moyennant des rencontres de travail supplémentaires. Toutefois, les membres de ce comité ont été les plus impliqués dans l'ensemble de la démarche, particulièrement lors du *Rallye des possibles*, où le taux de participation a été faible.

1er mars - Introduction de la démarche

Déroulement

Au total, 40 personnes étaient présentes lors de cette première rencontre de participation publique de « Portageons notre milieu », de 19h à 21h. La participation aux ateliers a été excellente. Le nombre de personnes a probablement été accru par le projet de camping du secteur des Îles, qui a mobilisé la population en opposition à la modification réglementaire qui était prévue à ce moment. À la fin de la rencontre, plusieurs personnes ont manifesté leur appréciation de la démarche globale et du déroulement de la séance. Celle-ci se déroulerait en 4 étapes : l'atelier 1, sur les points forts, les craintes de perte et les menaces pour le village; l'atelier 2, sur les valeurs des Portageois; l'atelier 3, sur les éléments de vision et finalement; l'atelier 4, sur la délimitation du noyau villageois.

Pour voir les résultats exhaustifs, voir l'annexe 7 sur la publication des résultats.

Atelier 1 : Les points forts, les craintes et les menaces du village

Résultats

Les propositions des participants ont été regroupées en grande catégorie pour aider à dégager des tendances.

Ce que j'aime	**Nombre de réponses**
Les services (éducatifs, sportifs, paroissiaux, municipaux)	14
L'accès au fleuve	13
Les paysages	10
L'ambiance (La tranquillité)	8
L'accès à la nature	4
Les commerces	2

Ce que je crains de perdre	**Nombre de réponses**
Les services	7
Le patrimoine	7
L'accès au fleuve	4
Les activités	4
La nature (végétation, faune et paysage)	3
Le caractère villageois	3
Les terrains (érosion)	2

Ce qui représente une menace	**Nombre de réponses**
Un développement désorganisé	11
La qualité du milieu naturel (paysage bloqué par maison et arbres, qualité eau, érosion)	7
Abandon de bâtiments	5
Débalancement démographique (saisonnier/permanent, aînés/jeunes)	5
Accès à la propriété et privatisation	4
Maque de services	4
Problème de circulation routière	2

Analyse des résultats

Les services offerts actuellement dans la municipalité sont très appréciés. L'accès au fleuve offert par l'initiative « Par ici l'air salin », le quai et la grève voisine l'est également. Le paysage, regroupant panoramas sur le fleuve et patrimoine bâti, est un élément important de l'identité des Portageois. L'aspect villageois tient à cœur à ses résidents. Cette ambiance résulte tout autant de l'aspect du milieu que de la tranquillité qu'offre l'étalement du village le long du fleuve. Notons toutefois que le mois précédent cette rencontre, un projet de camping près du secteur des îles a mobilisé plusieurs citoyens, ce qui peut avoir teinté certaines réponses, comme la menace d'un développement désorganisé et le besoin de tranquillité. Étonnamment, l'aspect commercial du village n'est pas

ressorti comme un enjeu important lors de cet exercice. Ce sont davantage les services locaux adaptés aux besoins de la population qui préoccupent les citoyens. Le débalancement démographique entre jeunes et aînés, ainsi qu'entre permanents et saisonniers, est une crainte partagée par un grand nombre de citoyens. Finalement, les enjeux environnementaux comme l'érosion des berges, la qualité de l'eau potable, l'accès public au fleuve, sont des éléments qui ont été discutés, mais qui n'ont pas un poids aussi important que les aspects précédents.

Atelier 2 : Les valeurs du Portage

Résultats

Les valeurs ont été représentées par un nuage de mots pour permettre une plus grande lisibilité. Les mots mentionnés le plus souvent sont en plus gros caractères.

Figure 2 : Nuage de mots des valeurs du Portage

Analyse des résultats

La valeur de l'ouverture, grandement représentée par l'accueil, mais aussi par le partage et la tolérance, est très importante. De plus, certaines des valeurs soulevées rendent le village plus attractif, comme la préservation du patrimoine, la quiétude et la mise en valeur des paysages. L'importance de la famille a été soulignée à de multiples reprises, tout comme la proximité avec une nature de qualité.

Atelier 3 : Les éléments de vision

Résultats

Dès le départ de la démarche, les citoyens ont été appelés à se prononcer sur des éléments de vision qu'ils avaient pour le noyau villageois. Sans les exposer de façon exhaustive, en voici un résumé :

- Créer une place publique devant l'église;
- Aménager les parcs actuels;
- Rendre accessible le logement pour les aînés et les jeunes familles;
- Améliorer l'interaction entre le transport actif et motorisé;
- Mettre en valeur les accès au fleuve et à la forêt;
- Trouver une vocation culturelle à l'église;
- Maintien du couvert végétal et valorisation des points de vue sur le fleuve;
- Préserver la quiétude;
- Maintien de l'identité de villégiature;
- Établir un endroit où il est possible de manger et se récréer;
- Maintenir et augmenter la variété d'activité de loisir.

Analyse des résultats

Dès le départ de la démarche, la place devant l'église et le presbytère a été soulignée comme un endroit important à conserver public et à aménager pour consolider le noyau villageois. L'amélioration du partage des voies de circulation entre voitures et modes de transport actif devra faire partie de la vision future. Le maintien de l'identité actuelle du village, ainsi que l'amélioration de plusieurs parcs publics sont valorisés. Au début de l'atelier, les participants avaient été avertis que la vision pouvait évoluer au fur et à mesure que la démarche introduirait de nouvelles questions. Toutefois, cela ne s'est pas produit, les éléments de vision initiaux se sont reflétés dans tous les autres ateliers et cela jusqu'au dernier.

Atelier 4 : Les énoncés de vision

Résultats

Suite à un exercice plongeant les participants sur le questionnement des valeurs citoyennes et la vision d'avenir du noyau villageois, ceux-ci ont reçu la consigne de rédiger un énoncé de vision en débutant par : En 2026, le noyau villageois de Notre-Dame-du-Portage...

Voici les énoncés réalisés par les six (6) équipes :

- Possède un lieu de rassemblement culturel (artiste peintre, musique, chansonnier, livre à échanger (église et presbytère avec son terrain). L'aménagement du bâtiment piscine, services annexes de rassemblement (cœur du village soit épanoui).
- Sera un lieu de rencontres multigénérationnel, vert, dynamique et accueillant qui sera accessible et rassembleur à pied et à vélo en reliant les différentes parties du village, le Chalet des sports et la piscine, le nord/le sud, l'est et l'ouest.

- Grâce au covoiturage et aux nombreuses activités de rassemblement, le noyau villageois sera dynamisé et permettra aux citoyens et touristes de profiter des nouveaux services de proximité.
- Le noyau principal de NDP sera un village dynamique et bien vivant en valorisant l'innovation et la tradition ainsi que l'environnement. Avec des services répondant aux besoins de la population globale.
- Le noyau de NDP est un lieu multigénérationnel de rencontres conviviales, multifonctionnel, attrayant (petits commerces), animé (culture et sports), doté de services publics. Les problèmes de circulation et de stationnement sont résolus, grâce à un meilleur usage des terrains publics (église, presbytère, ancien dépanneur), à la disponibilité d'un trottoir reliant les parcs est et ouest. Les accès publics (physiques et visuels) sont améliorés et pérennisés. Les routes du Fleuve et de la Montagne constituent des circuits multi-usages."
- Le noyau villageois qui s'étend du quartier des Îles jusqu'au village est reconnu pour ses multiples parcs où chaque famille a un accès proche pour jouer (pique-niquer/ se baigner). Le vélo et les piétons sont rois sur la route du Fleuve -qui est maintenant à sens unique. Les routes 132 et du Fleuve sont sécuritaires, baisse de la vitesse. Les vélos qui circulent agréablement sur la route de la Montagne comme la route du Fleuve. Ont été créés des espaces pour marcher / pédaler / faire du camping sauvage près du fleuve. Le secteur des Îles est vitalisé. La circulation axe nord/sud est facilitée. Il est possible de faire du kayak sur une route bleue.

Analyse des résultats

Dans les énoncés de vision, l'augmentation du nombre d'événements culturels est un aspect important et ce sont l'église et le presbytère qui sont les lieux favorisés pour réaliser cette vision. L'accès public à plusieurs bâtiments et sites semble être un élément important à pérenniser. L'augmentation de la place pour les piétons et les vélos sur les routes du Fleuve et de la Montagne est amplement soulignée. Une fois de plus, ces éléments de vision ont perduré dans l'ensemble de la démarche et sont donc une base solide sur laquelle construire des orientations.

Atelier 5 : Définition du noyau villageois

En faisant une moyenne de chaque tracé du noyau villageois des participants, sa limite nord serait située au Chalet des sports. De plus, le noyau s'étendrait d'un bout à l'autre du trottoir de la route du Fleuve, tel que montré par le trait pointillé rouge de la carte 1.

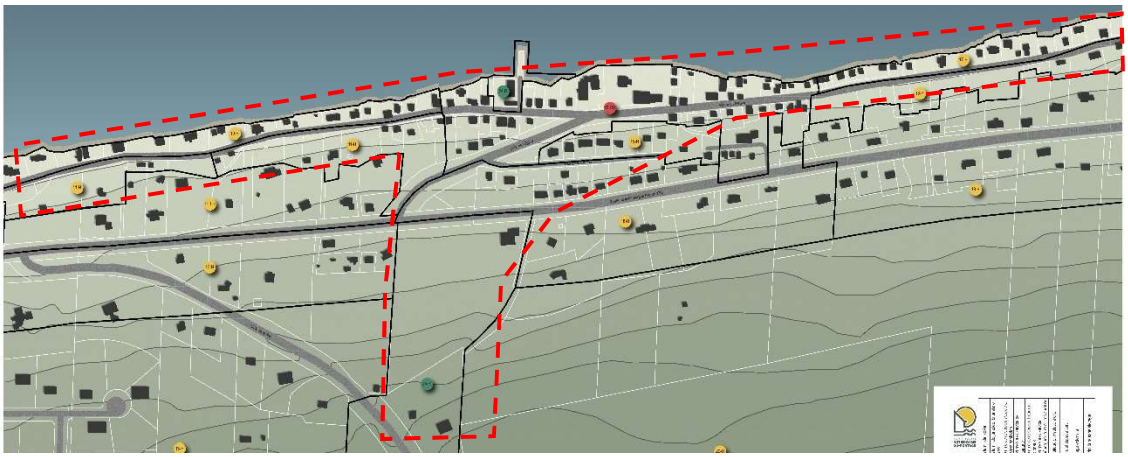

Figure 3: Carte de localisation du noyau villageois moyen

Plusieurs autres concepts ont été mentionnés lors de la rencontre :

Le noyau serait constitué de plusieurs centres (polycentralité) qui sont reliés (les parcs, le Chalet des sports et l'îlot paroissial).

De plus, il a été suggéré que le village possède deux noyaux saisonniers :

- L'été, il est plus élargi, comprenant l'ensemble de la route du Fleuve jusqu'au terrain de soccer du parc des Îles ;
- L'hiver, il est plus concentré autour de l'îlot paroissial et du bureau municipal jusqu'au Chalet des sports.

Pour des fins réglementaires, nous avons restreint l'étendue de la zone qui fera partie du PPU. Toutefois, un noyau élargi a été considéré pour que la démarche permette de traiter des questions qui touchent une plus grande partie du village en vue de la révision future des règlements d'urbanisme.

Ainsi, le diagnostic s'est attardé à deux échelles :

1. Un noyau concentré autour de la piscine, du quai, de la grève, de l'école, de l'église, du bureau municipal et du Chalet des sports ;

2. Un noyau élargi, qui regroupe l'ensemble de la route du Fleuve et qui s'étend au sud jusqu'à l'autoroute.

29 mars – Localisation des potentialités

Déroulement de la rencontre

Environ 25 personnes ont participé à la rencontre du 29 mars 2016. La publication des résultats de la rencontre précédente par la poste a alimenté la spéculation. Ainsi, une partie de la participation à cette rencontre était attribuable à l'opposition à certaines propositions faites précédemment. Plus précisément, plusieurs personnes voulaient écarter la possibilité de transformer la circulation de la route du Fleuve en sens unique.

Traitement des données

Les participants ont été amenés à localiser les points forts, les points faibles et les potentialités sur le territoire. Les points forts et les points faibles ont été transformés en potentialités pour utiliser une formulation d'idée portant à des actions futures.

Afin de stimuler la réflexion à l'ensemble des aspects de l'aménagement du territoire, les participants ont été invités à donner leur avis sur des thématiques. Dans le premier atelier, les thématiques étaient réparties en six (6) catégories, soit :

- l'environnement;
- l'accès, la circulation, le stationnement;
- les commerces, les services et les institutions;
- le patrimoine;
- le paysage;
- les espaces publics.

Pour le deuxième atelier, les gens se prononçaient en fonction de quatre catégories :

- accessibilité et liens;
- usages et activités;
- confort et image;
- sociabilité.

Le découpage différent des enjeux territoriaux lors des deux ateliers a permis de faire ressortir plus d'idées. En abordant des questions sous un angle différent, les réponses ont pu se diversifier en abordant des sujets axés sur l'usage, les façons d'habiter le lieu et les interactions entre les personnes. Pour consulter le matériel de cette rencontre, voir l'annexe 5.

Afin d'obtenir un portrait en fonction des secteurs du noyau villageois, nous avons réparti les recommandations des citoyens selon leur localisation. En voici le résumé :

Résultats

Zone de la piscine, du quai et de la grève

- Développer de nouvelles activités au quai (glissade, yoga, Pilates, plateforme de pêche, kayak, planche à pagaie, terrain de volleyball, concours de château de sable, pédalo, événement de couse en canot)
- Ajouter de l'équipement sur la grève comme des hamacs
- Structurer la mise à l'eau de bateaux et le stationnement de ces véhicules
- Poursuivre le projet d'Espace villégiature
- Augmenter le nombre d'espaces de stationnement
- Mettre des supports à vélo
- Installer un site de restauration à la piscine
- Prolonger la période d'ouverture de la piscine en septembre
- Construire un pavillon sur le quai

Zone de la pointe de la côte de l'Église

- Faire un stationnement à la pointe
- Faire un site d'observation et de pique-nique à la pointe
- Développer le jardin communautaire pour y faire des paniers de légumes, pour améliorer son aspect et pour y intégrer des aires de repos

Zone du Chalet des sports et du bureau municipal

- Aménager des points de vue sur le fleuve dans les sentiers
- Aménager le sentier du portage
- Aménager la piste de ski de fond en sentier pédestre l'été
- Animer la piste de ski de fond et y donner des cours
- Identifier le Chalet des sports avec ses activités
- Aménager l'extérieur du Chalet des sports
- Faire des soirées thématiques au Chalet des sports
- Améliorer l'état du terrain de tennis
- Donner des cours de patin
- Déménager le bureau municipal au presbytère et en faire un bureau de professionnels
- Faire plus de tournois sportifs

Zone de l'îlot paroissial et de l'école

- Aménager une place publique devant le presbytère (îlots de chaises en bois, boîtes à fleurs, etc.)
- Utiliser l'église comme : lieu de recueillement, de concerts, salle communautaire, salle de spectacle
- Présenter des concerts à l'église
- Mettre des supports à vélo
- Améliorer l'aménagement du stationnement municipal
- Utiliser le presbytère comme salon de thé avec terrasse arrière, espace ouvert aux commerces, bureau municipal.

Les parcs (de l'anse et des grèves)

- Ajouter des tables à pique-nique et des bancs
- Développer plus d'activités à l'école de l'Anse
- Nettoyer les parcs
- Ajouter des fonctions au parc des Grèves
- Ajout d'eau courante pour se laver les mains

La berge

- Faire un trottoir de bois entre la piscine et le presbytère
- Améliorer l'entretien des murets de protection
- Accroître la végétalisation des berges
- Retirer le muret de béton de l'école primaire
- Limiter le ruissellement d'eaux usées dans le fleuve
- Tolérer les marcheurs

Sur la route du Fleuve

- Conserver le partage de la route et la circulation en 2 sens
- Contrôler la vitesse par des aménagements (dos d'âne, bacs à fleurs, enseigne clignotante 30km/h, etc.)
- Limiter la vitesse à 40km/h sur toutes les portions à 50km/h
- Intégrer des aires de repos (bancs)
- Diminuer la congestion autour de la piscine
- Favoriser les déplacements actifs (déneigement des trottoirs, espaces protégés)
- Prolonger les trottoirs d'une auberge à l'autre
- Augmenter la signalisation directionnelle
- Conserver le couvert boisé
- Enfouissement des fils électriques
- Améliorer la qualité de l'asphalte pour les vélos
- Installer des cartes de signalisation des attractions aux deux (2) extrémités de la route
- Intégrer une résidence pour personnes âgées
- Agrandir l'aqueduc à tout le village
- Limiter le volume des maisons
- Mise en valeur des chutes
- Ajouter des poubelles pour les crottes de chien

Sur la route de la Montagne

- Aménager une piste cyclable
- Diminuer la limite de vitesse près de l'édifice municipal
- Augmenter la signalisation directionnelle

Recommandations transversales

- Ajouts d'activités l'automne et le printemps (rencontre d'estivants et de permanents, journée du patrimoine, fête des voisins)
- Développer la vocation touristique
- Aménagement d'un lieu de rencontre pour les adolescents
- Baliser des sites d'observation de couchers de soleil et d'oiseaux
- Mettre sur pied une troupe de théâtre amateur
- Ajouter des rampes d'accès pour les fauteuils roulants
- Rendre accessibles les raccourcis entre la route du Fleuve et la route de la Montagne
- Limiter la pollution de l'air par les foyers non conformes
- Protéger la qualité de l'eau souterraine des projets polluants
- Inciter les déplacements actifs
- Obliger la mise en conformité des fosses septiques
- Limiter la présence d'érables de Norvège et de renouée japonaise
- Diminuer la pollution lumineuse
- Faire une plus grande place aux artisans
- Créer des terrains plus accessibles pour l'établissement de jeunes familles ($)
- Lutter contre les résidences touristiques clandestines

- Faire un livre sur les maisons du portage et leurs habitants
- Créer un programme d'aide à la rénovation des maisons historiques
- Améliorer la défense du patrimoine local et favoriser un cadre bâti plus homogène
- Inciter la taille d'arbres pour améliorer la vue sur le fleuve
- Ajouter un terrain de baseball

Analyse des résultats

Zone de la piscine, du quai et de la grève

Selon les recommandations reçues, beaucoup de nouvelles activités pourraient voir le jour au quai et sur la grève. Certaines sont plus facilement réalisables que d'autres, comme l'installation de supports à vélo. La mise à l'eau des bateaux pourrait aussi être mieux structurée, tout comme le stationnement des voitures sur la route du Fleuve. Fait notable, la proposition de poursuivre le projet d'Espace villégiature a été mentionnée.

Zone de la pointe de la côte de l'Église

Le terrain municipal d'en haut de la côte de l'Église, du côté nord de la route de la Montagne, est actuellement vacant et sans vocation précise. Un jardin communautaire s'y est installé en 2015. Plusieurs des propositions reçues pour trouver une vocation à ce terrain vont dans le sens d'un renforcement de l'utilisation comme jardin communautaire, en y réalisant des améliorations. Néanmoins, la surface de terrain occupée par cet usage est faible comparativement à celle du lot vacant. Peu de propositions ont été faites pour l'ensemble de ce terrain. Parmi les idées reçues, notons un intérêt pour y loger un stationnement et l'aménagement du terrain comme site d'observation du fleuve.

Zone du Chalet des sports et du bureau municipal

Il y a plusieurs sentiers informels sur les terrains municipaux qui relient la route de la Montagne au Chalet des sports. Dans un souci de commémoration des dynamiques de déplacement du passé, il serait pertinent d'aménager convenablement le sentier correspondant au « sentier du portage » tel que proposé. Les participants ont suggéré des améliorations des sentiers qui se trouvent à l'est du Chalet des sports. Dans l'éventualité où la municipalité déciderait de pérenniser les sentiers de ski de fond et de raquette qui sortent des terrains qu'elle possède, les améliorations proposées pourraient valoir la peine. Par exemple, les sentiers utilisés l'hiver pourraient être entretenus de façon à ce qu'ils soient utilisables à l'année.

Pour ce qui est du Chalet des sports, il a été proposé d'améliorer l'aménagement extérieur, d'améliorer l'état du terrain de tennis, de donner des cours de patin, de faire plus de tournois sportifs et d'y faire des soirées thématiques. Toutes ces propositions vont dans le sens d'une intensification de l'utilisation du chalet et vers un investissement dans son entretien. Ces idées pourraient facilement être mises en place.

Le déménagement du bureau municipal au presbytère a été suggéré à cette étape, mais dans les rencontres suivantes, cette option s'est avérée être de dernier recours. Le manque d'espace de stationnement dans le village et la nécessité d'animer la place de l'église sont des arguments qui pèsent dans le choix d'éliminer cette option.

Zone de l'îlot paroissial et de l'école

L'aménagement d'une place publique devant le presbytère est revenu souvent dans les propositions citoyennes tout au long de la démarche. Cette proposition devrait être mise en place de façon prioritaire, de pair avec la requalification des édifices religieux, de façon à consolider le noyau villageois. Toutefois, tout aménagement qui sera fait à cet endroit devra tenir compte du statut de site du patrimoine religieux, qui limite les interventions pouvant dénaturer le site. L'installation de support à vélo est la proposition la plus facile à réaliser.

Les participants se sont aussi avancés sur l'utilisation future du presbytère. Ils y voient un café/salon de thé, avec des espaces commerciaux. Néanmoins, la place du commerce dans le presbytère est à corroborer avec l'avis des citoyens qui ont rempli le questionnaire en ligne.

Quant à l'église, son usage de recueillement et de lieu pour les événements culturels a été avancé à cette étape. Cette vision a été favorisée dans le reste de la démarche.

Il a été proposé d'aménager d'une meilleure façon le stationnement municipal devant l'îlot paroissial. Cette proposition n'est pas prioritaire à mon avis, puisque le marquage ajouté en 2016 a déjà permis d'améliorer l'utilisation de cet espace et que le dynamisme du noyau villageois ne dépend pas de l'esthétisme de ce stationnement.

Les parcs (de l'Anse et des Grèves)

Le parc des Grèves n'aurait pas suffisamment de mobilier et d'activités pour les personnes qui s'y arrêtent. L'ajout de tables à pique-nique est une bonne idée. Concernant les activités qui s'y déroulent, le site a un point de vue exceptionnel sur le fleuve et les îles Pèlerins. Ainsi, des activités d'observation pourraient y avoir lieu.

Le parc de l'Anse, avec l'école de l'Anse et ses aires de jeux, est un site tout désigné pour y tenir des activités. Le parc est déjà utilisé pour le géorallye, les concerts du couchant, les visites de la vieille école, les tournois de pétanque. L'aménagement du terrain vacant, qui sert actuellement de stationnement, et la construction d'une passerelle en bois le long du fleuve renforceront la position de ce lieu comme attrait municipal. D'autres activités pourront être développées sur les terrains qui seront aménagés. L'ajout du bloc sanitaire prévu augmentera aussi l'offre de service du parc.

La berge

La proposition de faire une passerelle en bois entre la piscine et le presbytère n'est pas envisageable étant donné qu'elle devrait être construite dans le littoral. Pour la même raison, le retrait du muret de protection de l'école primaire serait difficile, avec la réduction de la cour de jeux des enfants comme résultat.

Le contrôle du ruissellement vers le fleuve de l'eau de drainage de fondations ou bien d'eau assainie serait complexe. De tels rejets sont nécessaires lorsque la surcharge en eau est trop importante pour permettre une infiltration dans le sol à quelques mètres du fleuve. De plus, il n'est pas possible de penser à infiltrer l'eau du réseau d'égouts pluviaux, qui se jette elle aussi directement dans le fleuve à plusieurs endroits

Le retrait des murets de protection riverains et l'accroissement de la végétalisation des berges sont envisageables si la municipalité se dote de sa propre réglementation en la matière. Une telle réglementation pourrait prévoir un mécanisme de financement pour avoir une partie du financement qui serait nécessaire pour la mise en place de telles mesures.

Sur la route du Fleuve

La circulation routière sur la route du Fleuve a animé plusieurs discussions. Il a été précisé que le sens unique sur cette voie n'était pas envisageable, lors de cette activité. Plusieurs autres recommandations ont émané, comme de diminuer la limite de vitesse de 50 km/h à 40 km/h, installer des équipements visant à réduire la vitesse et créer une meilleure place aux piétons et aux cyclistes. Pour parvenir à ces derniers, espaces protégées, marquage de chaussée, déneigement prioritaire des trottoirs, prolongement des trottoirs et amélioration de l'état de la chaussée ont tous été proposés. L'ajout de poubelles et de bancs le long de la route améliorerait aussi l'expérience des utilisateurs actifs.

Une signalisation directionnelle sur la route du Fleuve a été suggérée. Le projet sur l'affichage municipal qui a cours en 2016-2017 devrait répondre à ce besoin.

L'enfouissement des fils électriques est peu envisageable étant donné les coûts qui y sont reliés. La municipalité devrait d'abord consolider le noyau villageois avant d'investir dans l'esthétisme.

L'implantation d'une résidence pour aînés est une proposition qui a été amenée lors des ateliers subséquents également. Étant donné la topographie accidentée entre la route du Fleuve et la route de la Montagne, une résidence pour aînés sur la route du Fleuve assurerait un accès plus facile des bénéficiaires au noyau villageois et à ses services (courrier et culte).

La préservation du couvert boisé est une proposition envisageable en utilisant adéquatement la réglementation d'urbanisme. L'agrandissement du réseau d'aqueduc pourrait être réalisé un jour, mais ce n'est pas prévu pour le moment. La limitation du volume des maisons a également été proposée. Cet élément pourra être géré par le règlement sur les PIIA et le règlement de zonage.

La mise en valeur des chutes a été proposée, mais elles sont excentrées, alors elles ne constituent pas un attrait important et donc pas une priorité d'intervention.

Sur la route de la Montagne

Sur la route de la Montagne, l'aménagement d'une bande cyclable serait facile étant donné la largeur de la chaussée. La diminution de la vitesse près de l'édifice municipal serait pertinente si le projet du sentier du portage voit le jour.

Recommandations transversales

Plusieurs propositions ont été énoncées pour améliorer le tourisme et ajouter des activités de loisir dans la municipalité. Entre autres, il a été proposé de baliser des sites d'observation des oiseaux, des couchers de soleil, et ceux-ci pourraient être intégrés au projet d'affichage municipal, qui a cours en 2016-2017.

L'ajout des rampes d'accès pour les fauteuils roulants est une mesure de renforcement de l'accès universel. Pour la mise en place de rampes d'accès aux bâtiments publics, la municipalité devra prévoir cet ajout chaque fois que l'aménagement extérieur d'un des bâtiments est retouché.

De nombreux chemins privés relient la route du Fleuve à la route de la Montagne. Pour les piétons, ces chemins facilitent beaucoup l'accès à l'une des deux voies sans devoir utiliser la voiture pour contourner les terrains privés. Ainsi, des ententes pourraient voir le jour entre la municipalité et les propriétaires terriens pour faire de ces chemins des sentiers pour les transports actifs.

La proposition de limiter la pollution de l'air par les foyers non conformes est intéressante, mais impensable dans le contexte où le service d'inspection municipal n'est même pas capable de faire un suivi des permis délivrés.

Le règlement provincial en matière de protection de la qualité de l'eau souterraine protège déjà les sources d'eau des projets pouvant les contaminer. Cependant, la réglementation n'est pas parfaite et le Conseil municipal peut garder cette préoccupation en tête lorsqu'un projet polluant lui est présenté. Concernant les installations septiques non conformes, forcer leur mise en conformité créerait un grand fardeau sur les résidents saisonniers et les moins fortunés des permanents. De plus, la municipalité devrait trouver une ressource humaine supplémentaire pour pouvoir réaliser ce projet.

Certaines espèces exotiques comme l'érable de Norvège et la renouée japonaise sont présentes sur le territoire et peuvent causer des désagréments. Pour l'érable de Norvège, les taches noires qui apparaissent sur son feuillage, à mesure que l'automne approche, diminue la qualité esthétique du couvert forestier. La renouée japonaise est une plante envahissante, qui est très présente sur la berge du fleuve et qui étouffe les autres plantes. La difficulté à exterminer cette plante la rend redoutable. Ainsi, elle s'étend à des endroits où elle est indésirable et il est très difficile de la déloger. Ces espèces exotiques devraient donc être contrôlées par la réglementation. Leur plantation serait interdite, mais les plantes existantes bénéficieraient d'un droit acquis. Néanmoins, la municipalité pourrait aussi se doter d'une stratégie d'aide aux résidents voulant éliminer ces plantes problématiques.

Pour diminuer la pollution lumineuse, il serait possible que la municipalité intègre aux lampadaires une pièce dirigeant la lumière vers le sol.

La création de terrains plus accessibles pour l'établissement de jeunes familles est en voie de se concrétiser avec le développement l'*Essentiel* dans le secteur des Îles. Il a aussi été proposé de faire une plus grande place aux artisans dans le village. Cette préoccupation a été réitérée dans les activités subséquentes.

Il y a déjà des livres sur l'histoire du Portage, en faire un nouveau sur les maisons du Portage et leurs habitants serait une thématique qui n'a pas encore été couverte, mais qui a un public très restreint.

La création d'un programme d'aide à la rénovation des maisons historiques serait coûteuse pour la municipalité. La décision de mettre en place un tel programme sera politique et ne devrait être prise qu'en cas de constat d'une dégradation notable de celles-ci.

Pour favoriser un cadre bâti plus homogène dans le village, il faudrait renforcer les balises données par le PIIA. Il peut être souhaitable de le faire, mais il faut garder à l'esprit qu'une telle limitation des formes d'habitation diminuera l'intérêt de s'y installer de certaines personnes.

L'incitation à la taille d'arbres pour améliorer la vue sur le fleuve est une arme à double tranchant, puisqu'il pourrait en résulter une diminution du couvert forestier.

28 mai – Rallye des possibles

Le rallye des possibles a eu lieu le samedi 28 mai 2016. Son objectif était de collecter les idées des citoyens lorsqu'ils sont mis en contexte in situ. Ainsi, un facilitateur a été placé à chacun des 4 arrêts situés dans les 4 zones d'analyse, pour inciter les gens à se questionner sur les enjeux de chaque lieu. Autour d'une quinzaine de citoyens ont réalisé le rallye en se promenant dans le village. Une dizaine de questionnaires de plus ont été remplis par des gens chez eux. La température froide et brumeuse de cette matinée a nui grandement au taux de participation. Après le dîner au barbecue, huit (8) citoyens sont restés en après-midi pour participer à une plénière autour des éléments du rallye.

Pour simplifier la présentation, les résultats ont été rassemblés sur des cartes représentant chaque zone.

Recommandations générales

Voici les points ressortis des discussions et de la compilation des questionnaires du rallye :

- Protéger le cachet architectural de la route du Fleuve (dont le volume et la hauteur des maisons);
- Faciliter la marche (bancs aux 500 mètres, signalisation de distance, abreuvoir, accès aux montées);
- Assurer le respect de la vitesse sur les routes du Fleuve et de la Montagne;
- Trottoirs plus larges qui font toute la route du Fleuve;
- Améliorer l'accessibilité universelle;
- Valoriser les promenades sur la grève;
- La concentration des commerces sur la route du Fleuve devrait être située autour de l'îlot paroissial ou bien sur la route de la Montagne, au croisement de la côte de l'Église.

La plupart de ces propositions sont la répétition de ce qui avait été suggéré à la rencontre de co-construction du portrait. Néanmoins, la valorisation de la promenade sur la grève pourrait être obtenue par un meilleur affichage des zones d'accès « Par ici l'air salin » et une augmentation du nombre de celles-ci. La concentration des commerces sur la route du Fleuve près de l'îlot paroissial va dans le sens de la consolidation du noyau villageois. Les participants ont également mentionné que le stationnement pose un problème ailleurs sur la route du Fleuve et donc qu'il serait difficile d'y permettre une large gamme de commerces.

Zone piscine-quai-grève

Résultats

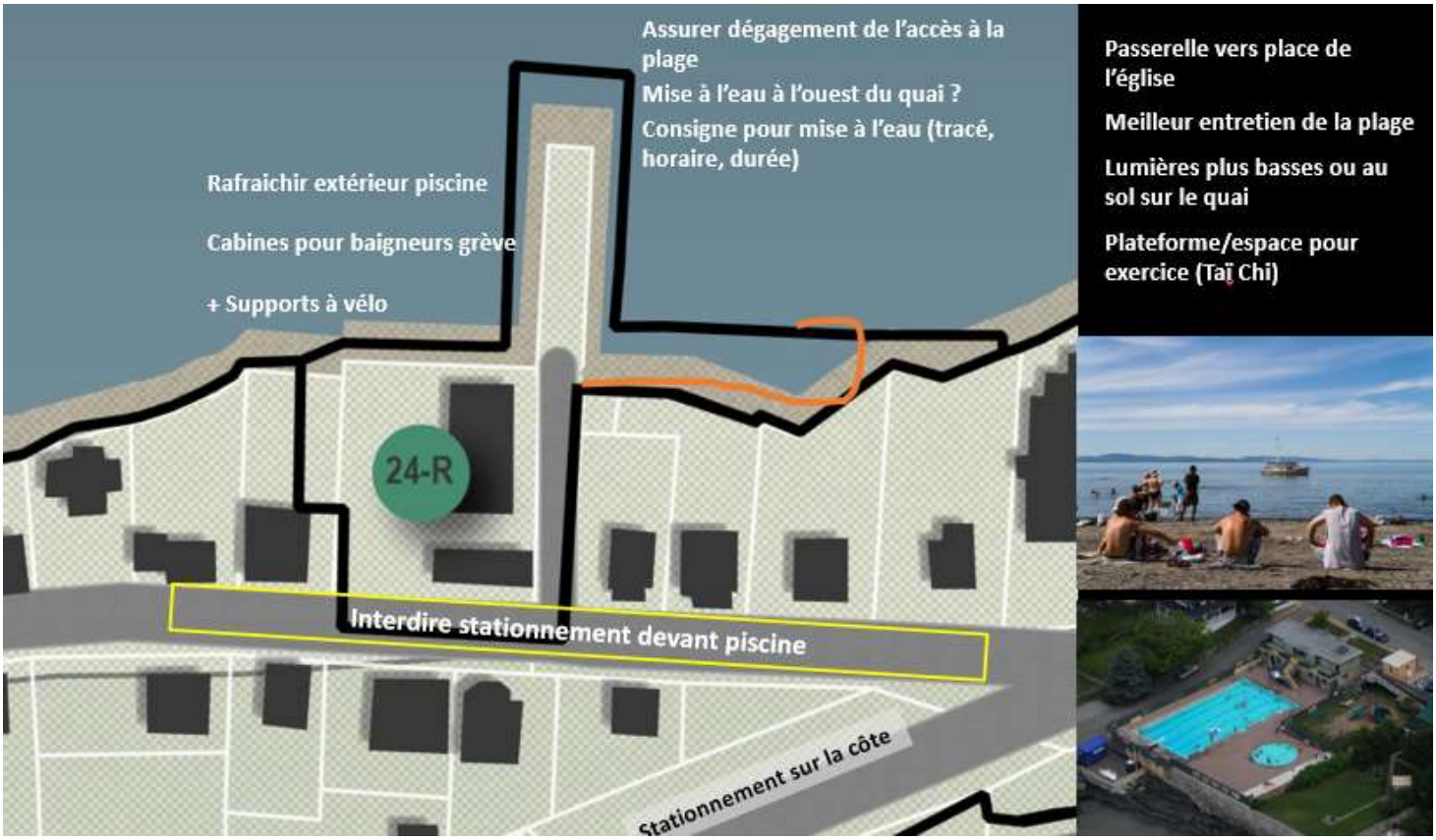

Figure 4: Localisation des principales suggestions de la zone piscine-quai-grève

Analyse des résultats

Plusieurs propositions ont été énoncées pour améliorer l'expérience de baignade sur la grève, entre autres l'installation de cabines sur la grève pour que les baigneurs puissent se changer. Toutefois, cette proposition représente un doublement d'équipement avec la piscine publique voisine, dont le bâtiment doit être refait en 2017-2018. L'affichage de consignes de mise à l'eau pourrait être conçu pour permettre un meilleur partage de la grève entre les embarcations et les baigneurs. La mise à l'eau ne pourrait cependant pas être aménagée à l'ouest du quai, étant donné la difficulté d'accès que pose cet endroit.

Zone de l'îlot paroissial et de l'école

Résultats

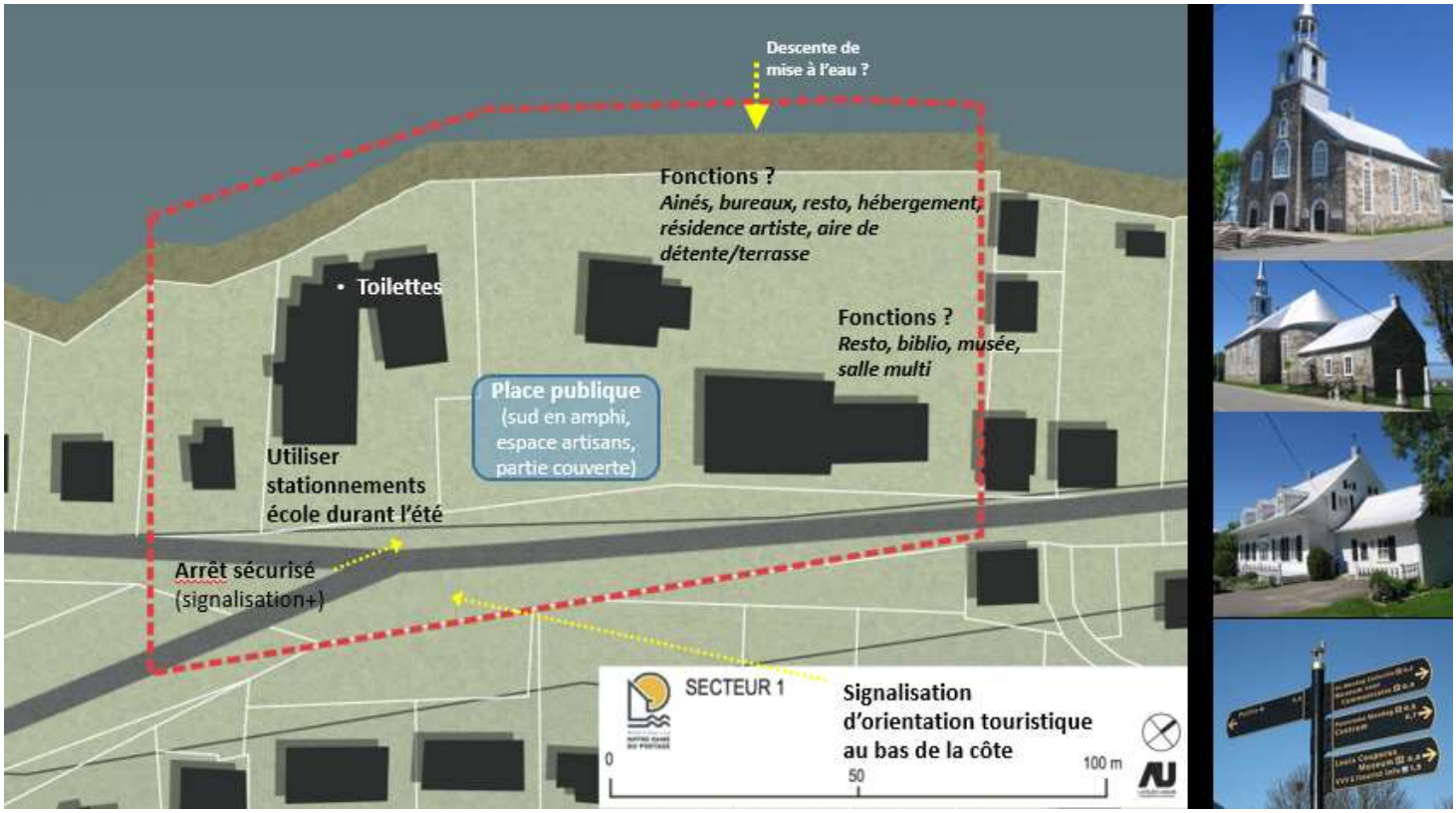

Figure 5 : Localisation des principales propositions de la zone de l'îlot paroissial et de l'école

Analyse des résultats

L'installation d'une mise à l'eau n'est pas envisageable étant donné que l'îlot paroissial est un site de patrimoine religieux protégé et qu'il faudrait que les véhicules traversent ce site pour accéder à l'eau. Le problème de sécurité de l'arrêt a été régulièrement soulevé. Plusieurs solutions ont été avancées, mais lors de cette journée, c'est l'augmentation de la signalisation de l'arrêt qui était la solution priorisée. Il s'agit d'une solution intéressante, mais qui devrait être jumelée à un aménagement physique comme un dos d'âne. L'utilisation du stationnement et de la toilette de l'école primaire l'été a été proposée. Cependant, il faudra que la municipalité et l'école s'entendent pour accroître l'accès à ces éléments. La place publique devant le presbytère est encore une proposition populaire. Les participants imaginaient un espace pour les artisans et un site de type amphithéâtre pour des spectacles. Il faut cependant faire attention à ne pas concurrencer l'école de l'Anse, qui joue déjà le rôle d'amphithéâtre lors des concerts du couchant.

Les participants ont fait plusieurs propositions d'utilisation pour l'église et le presbytère, que nous avons utilisé par la suite dans le questionnaire en ligne. Pour l'église, les principales propositions ont été un restaurant, une bibliothèque, un musée et une salle multifonctionnelle. Quant au presbytère, les participants ont proposé l'établissement d'une résidence pour aînés, d'un restaurant, d'une aire de détente de type terrasse ou d'une résidence d'hébergement d'artistes.

Zone des terrains municipaux

Résultats

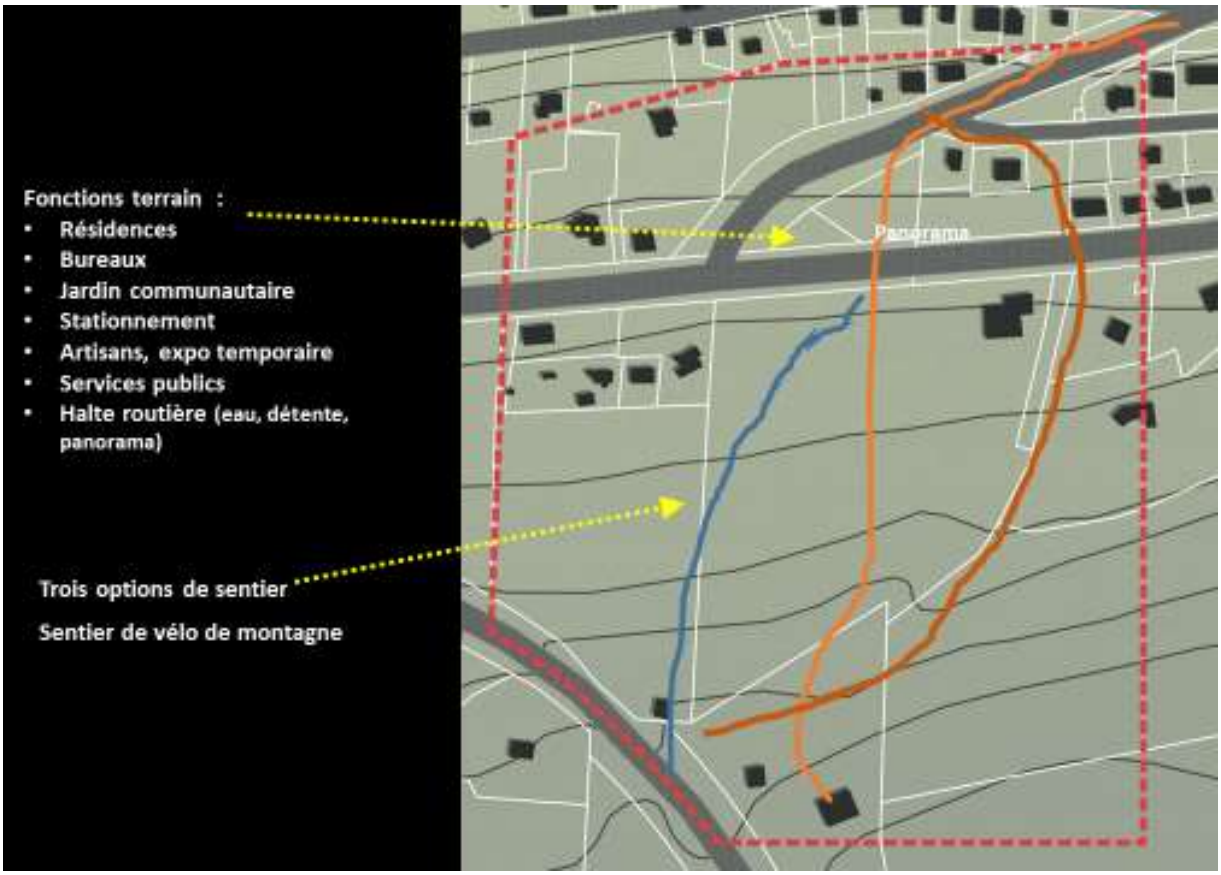

Figure 6 : Localisation des principales propositions de la zone des terrains municipaux

Analyse des résultats

La mise en valeur du panorama du terrain de la pointe entre la côte de l'Église et la route de la Montagne est l'élément qui semble le plus consensuel auprès des participants. Outre cet aspect, il a été proposé d'y aménager des résidences, des bureaux, un jardin communautaire, du stationnement pour le centre du village, des sites pour des exposants, des services publics ou une halte routière avec abreuvoir. Beaucoup de propositions ont été amenées pour aménager ce terrain, mais il s'agit d'un lieu où l'usage futur ne fait pas consensus.

Concernant les sentiers entre la route de la Montagne et le Chalet des sports, trois (3) tracés ont été avancés par les participants comme étant ceux qu'ils privilégient. L'objectif de cet exercice était de déterminer quels sont les sentiers qui sont empruntés, pour aider à choisir celui qui devrait être formalisé. L'utilisation de ce site pour faire des sentiers de vélo de montagne a aussi été suggérée. Cependant, le site est plutôt restreint et il ne permettrait pas de développer un réseau de sentiers intéressant pour cette activité. D'autres sites sont plus propices à cette activité, comme les sentiers de ski de fond.

31 mai – Consensus sur les possibilités d'aménagement

Déroulement de la rencontre

Les participants ont été amenés à trouver les éléments consensuels dans l'aménagement des différentes zones du village. Ces éléments sont présentés sur des cartes. Six (6)citoyens ont participé à cette activité, en excluant les organisateurs, le directeur général et les membres du Conseil municipal. Il s'agit de citoyens ayant participé activement à chaque étape de la démarche, ce qui ajoute de la profondeur aux résultats de l'atelier.

Zone piscine-quai-grève

Résultats

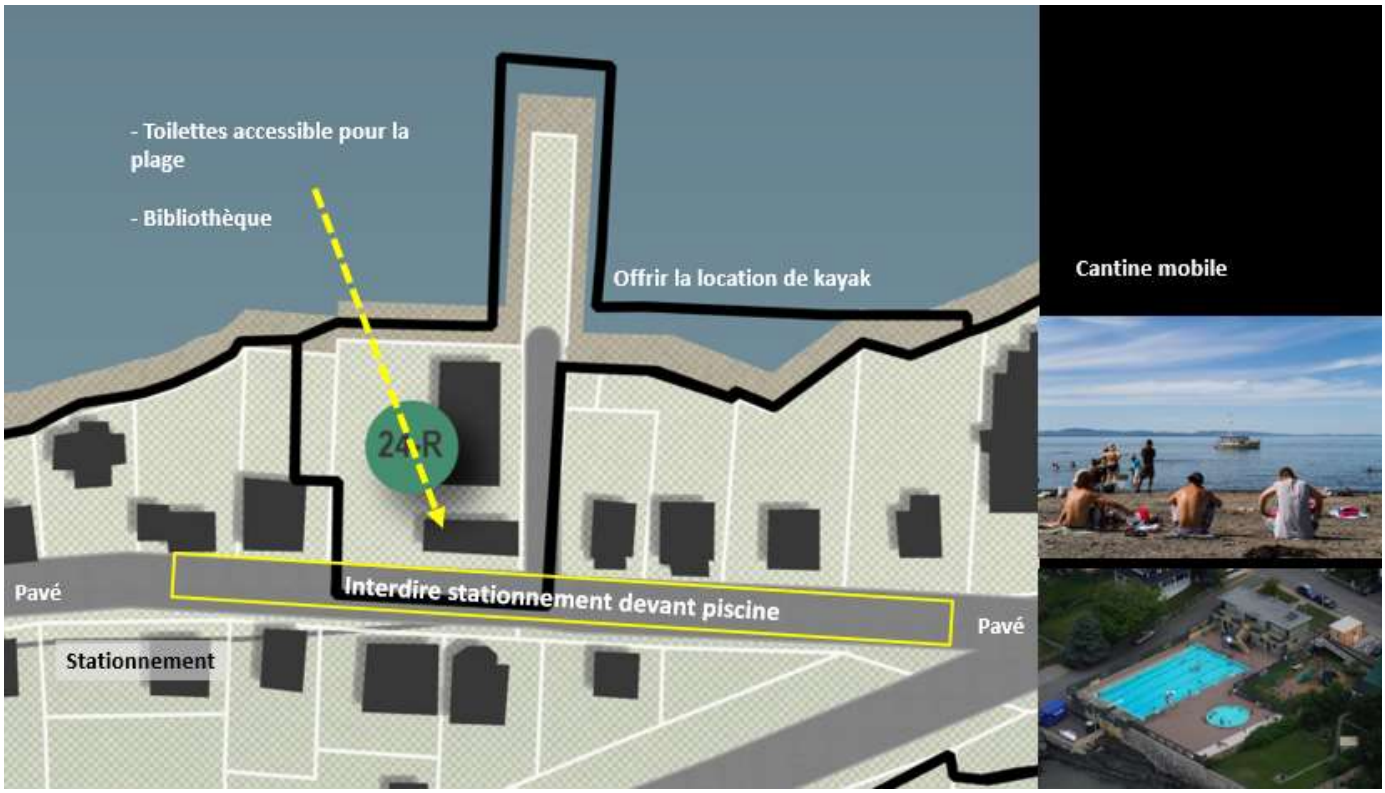

Figure 7 : Localisation des propositions consensuelles de la zone piscine-quai-grève

Analyse des résultats

Pour la piscine municipale, il a été proposé de poursuivre avec le projet d'Espace villégiature, pour y construire de nouvelles toilettes et une bibliothèque. Les toilettes et vestiaires seraient disponibles pour les personnes qui utilisent la grève. Le projet d'Espace villégiature a reçu de l'appui dans la plupart des activités de la démarche, mais lors du questionnaire en ligne, il a reçu un appui mitigé.

Il a été proposé d'interdire le stationnement devant la piscine pour aider à rendre le trafic plus fluide à cet endroit. De plus, les participants ont proposé qu'il y ait une offre de location de kayak.

Zone de l'îlot paroissial et de l'école

Résultats

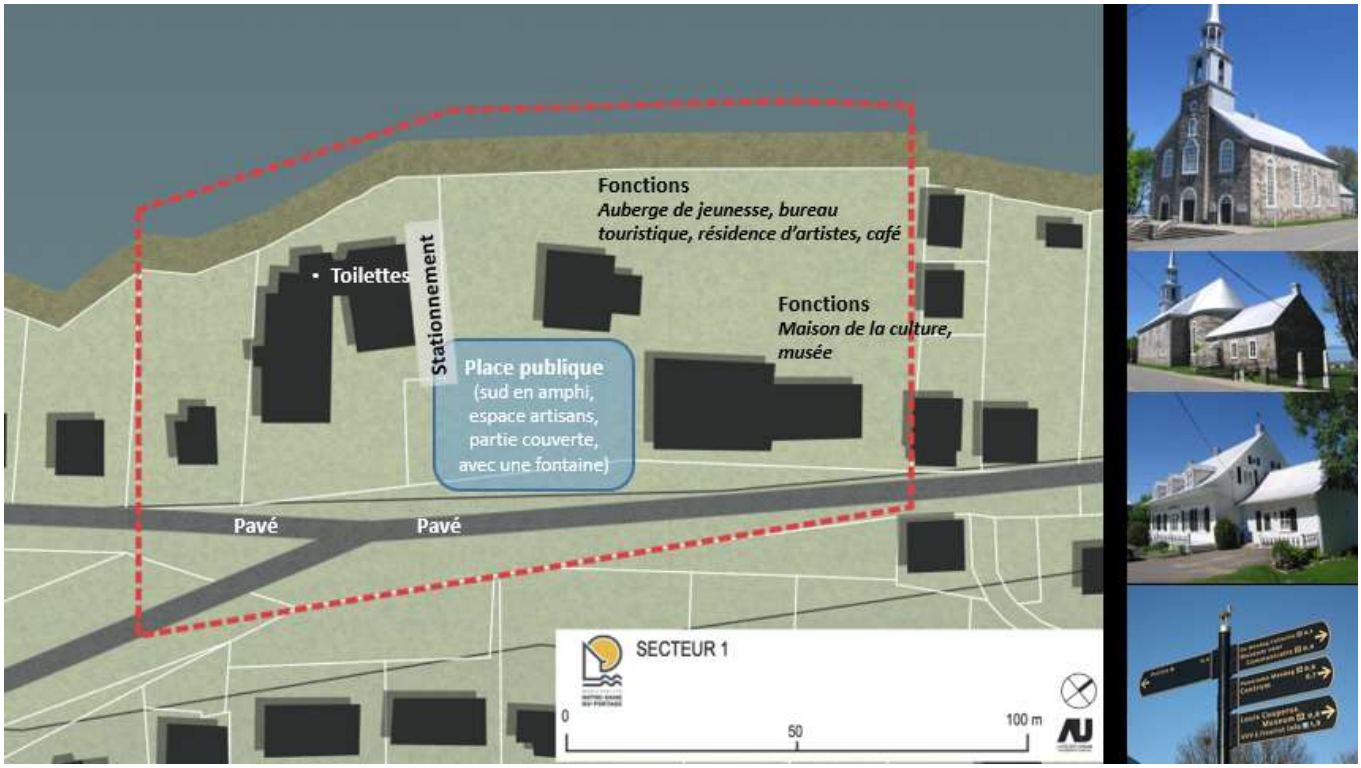

Figure 8 : Localisation des propositions consensuelles de la zone de l'îlot paroissial

Analyse des résultats

Les participants ont proposé d'installer un pavé au croisement de la route du Fleuve et de la côte de l'Église pour réduire la vitesse et inciter les automobilistes à faire l'arrêt obligatoire. Lors d'une discussion avec l'agent de police Lamontagne, assigné au territoire de Notre-Dame-du-Portage en 2016, il a fait mention que cette option ne fonctionne pas aussi bien qu'un dos d'âne. Cependant, si le pavé est surélevé par rapport au niveau de la chaussée, cette méthode pourrait être tout aussi efficace.

Pour ce qui est des usages des immeubles patrimoniaux, l'atelier a permis de préciser la nature des usages qui sont souhaitables. Pour l'église, une vocation culturelle est prioritaire, que cela prenne la forme d'une maison de la culture ou d'un musée. Quant au presbytère, le café a été ajouté comme usage potentiel. Le projet de la Bette à Cath qui commençait à prendre forme à ce moment a permis aux citoyens de réfléchir à cette option et d'en faire une priorité. Ce bâtiment serait aussi le bon endroit pour faire de l'accueil touristique.

Zone des terrains municipaux

Résultats

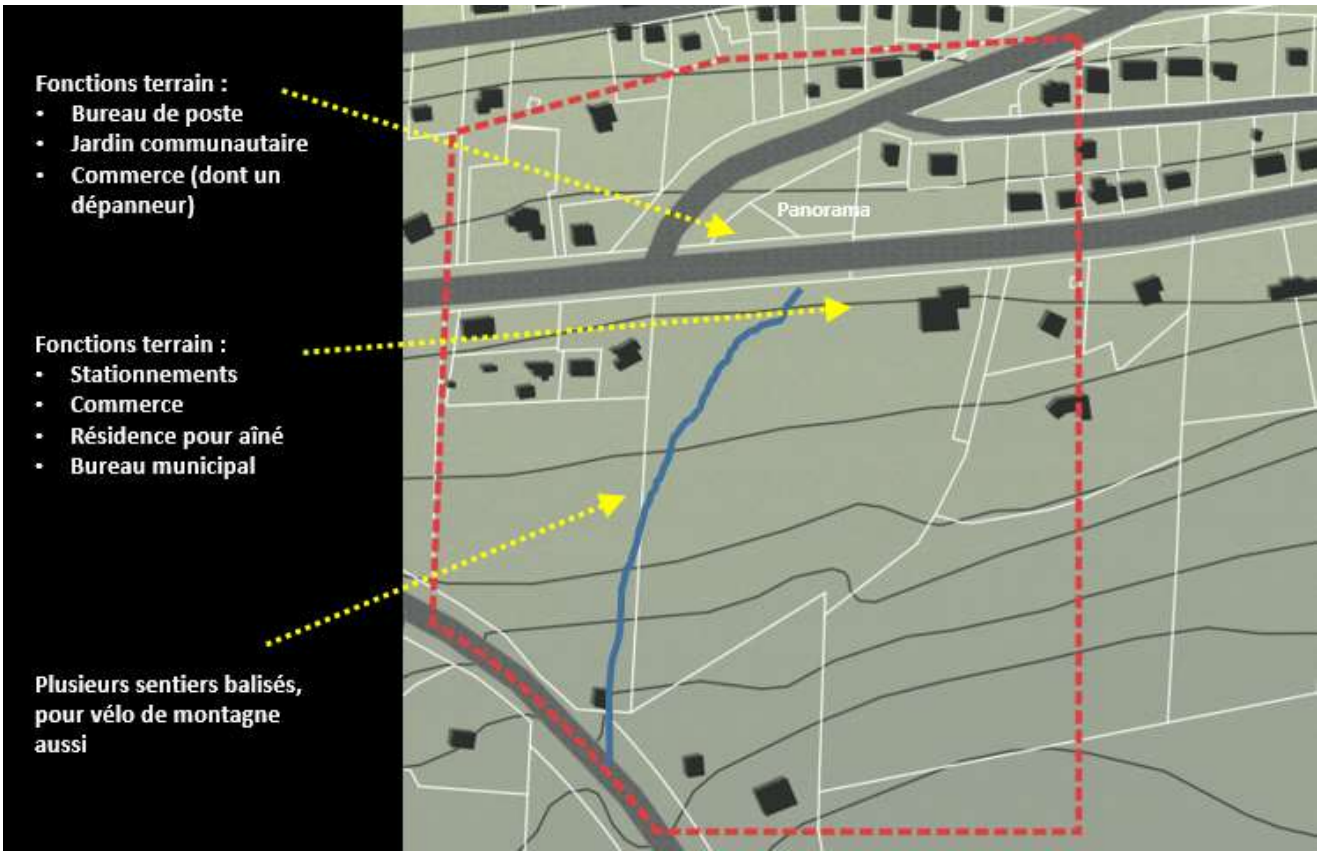

Figure 9 : Localisation des propositions consensuelles des terrains municipaux

Analyse des résultats

Les fonctions privilégiées pour le terrain de la pointe ont quelque peu changé à cette étape. La construction de résidence a été éliminée par la construction de commerces de proximité comme un dépanneur. De plus, les participants s'entendaient sur la proposition d'y intégrer le bureau de poste. Cela réglerait la problématique du manque de stationnement au bureau de poste.

Concernant le terrain du bureau municipal, il comprend un vaste espace inutilisé, qui servait autrefois de halte routière. Selon les participants, ce site est propice à y implanter des activités commerciales, une résidence pour aînés en plus de préserver les fonctions actuelles de stationnement et de bureau municipal. La résidence pour aînés serait bien située du point de vue des espaces de stationnement disponibles, de l'alimentation en eau potable et du traitement des eaux usées. Par contre, l'accessibilité de la route du Fleuve y est plus difficile considérant la vitesse de circulation des véhicules sur la route de la Montagne et la topographie accidentée.

Les participants ont favorisé l'aménagement de plusieurs sentiers plutôt qu'un seul lors de cet atelier.

7 juin – Possibilités d'aménagement avec les élèves de l'école primaire

Pour cette activité, deux personnes du Living Lab et l'inspecteur municipal sont allés dans la classe de 5-6e années. Environ 25 élèves ont pris part à cette activité. Pendant trois heures, les enfants ont réalisé trois ateliers. Chacun d'entre eux a inscrit ses réponses sur des feuilles et a été invité à présenter ses idées à main levée. Les enfants ont montré beaucoup d'enthousiasme à participer à cette activité.

Atelier 1 : Quels sont les éléments du futur du village ?

Pour l'atelier 1, les élèves ont inscrit dans le logo de « Portageons notre milieu », quels sont les choses qui devraient être encore présentes dans 10 ans à Notre-Dame-du-Portage. Les résultats ont été regroupés afin de limiter les répétitions.

J'apporte dans mon canot

L'énoncé « j'apporte dans mon canot » signifiait quels sont les éléments qui existent en ce moment qui devrait exister dans 10 ans. Les propositions ont été divisées dans un diagramme à pointe, où la catégorie « autre » regroupe les propositions ayant été soulignées par 3 personnes et moins.

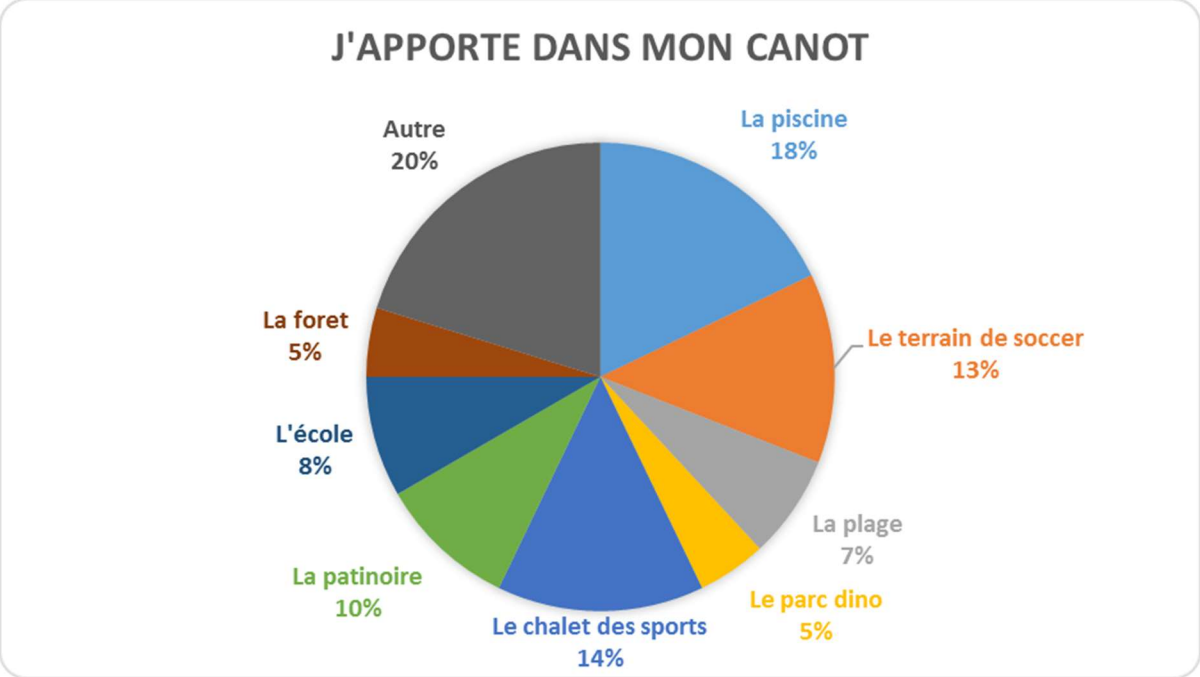

Figure 10 : Diagramme à pointe « J'apporte dans mon canot »

En plus de ces éléments ayant eu un plus grand appui, il a été proposé de conserver les filets de tennis, le camp de jour, le quai et les glissades d'hiver. Sinon, les principaux éléments à conserver sont la piscine, le terrain de soccer du secteur des îles, la plage, le parc de dinosaures, le Chalet des sports, la patinoire, la forêt et l'école.

Qu'est-ce que vous souhaitez pour les futurs enfants ?

Les élèves ont inscrit quels sont les éléments qui seraient souhaitables d'avoir pour les enfants qui seront dans le village dans 10 ans. Le même procédé que l'atelier 1 est utilisé pour présenter les réponses, sauf que la catégorie « autre » représente les propositions avec une seule occurrence.

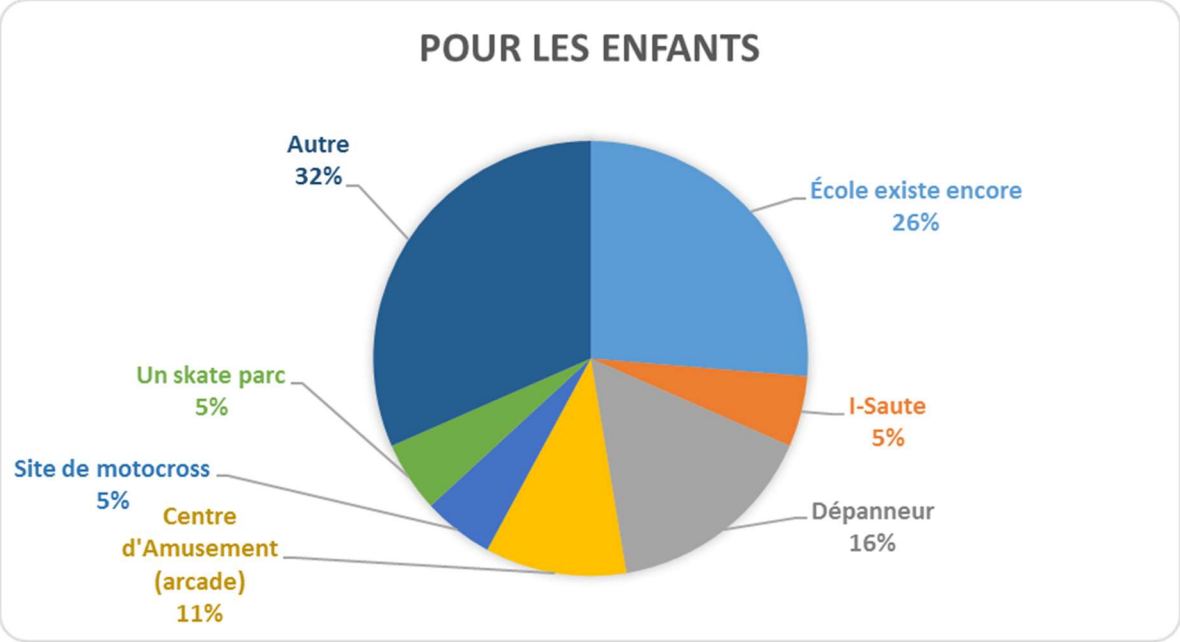

Figure 11 : Diagramme à pointe « Je souhaite pour les enfants »

Certaines propositions qui font partie de la classe « autre » ont des similitudes avec ce que les adultes ont fait ressortir lors de la démarche. Par exemple, une plus grosse bibliothèque a été proposée. En plus des propositions qui concordent avec celles des adultes, il a été proposé d'y avoir un lieu de rencontre pour les adolescents et un terrain de baseball. Le maintien de l'école primaire est fortement souhaité. Les élèves suggèrent aussi un centre d'amusement, un dépanneur, un site de motocross et un centre de trampoline.

Qu’est-ce que vous souhaitez pour les futures familles ?

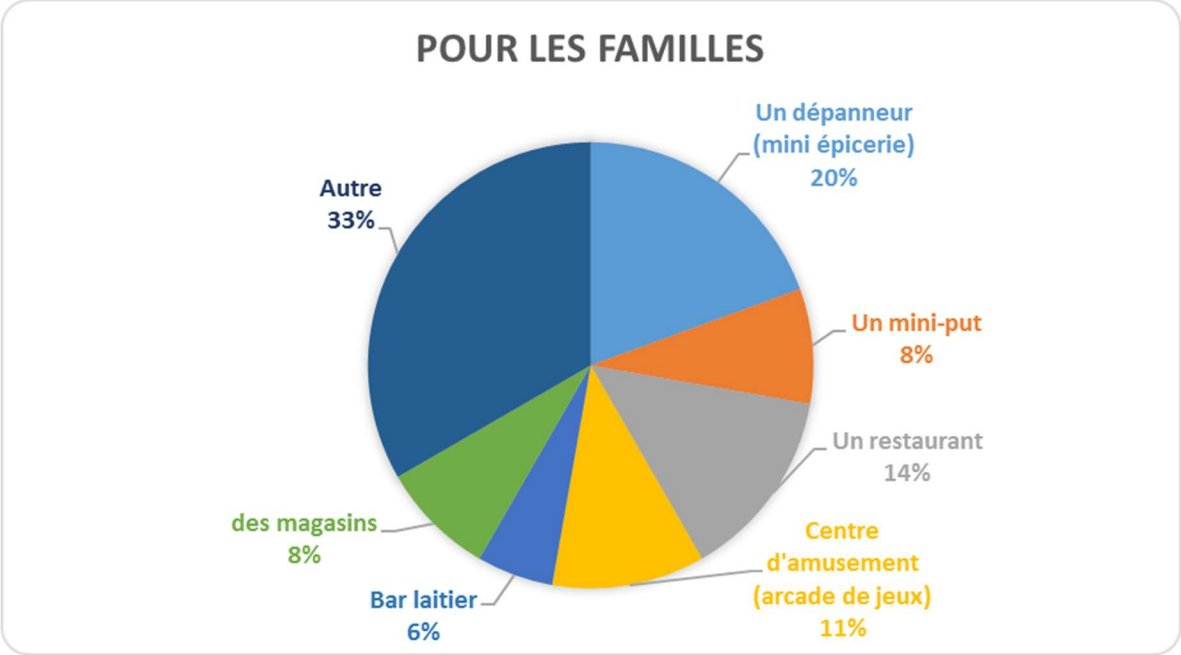

Figure 12 : Diagramme à pointe « Je souhaite pour les futures familles »

Certaines autres propositions méritent également d’être mentionnées comme la création d’une bande cyclable sur la route de la Montagne et la conservation de la patinoire. Les élèves pensent qu’un restaurant et un dépanneur seraient bénéfiques pour les familles, tout comme l’établissement de magasins et d’un mini-put.

Qu’est-ce que vous souhaitez pour les touristes ?

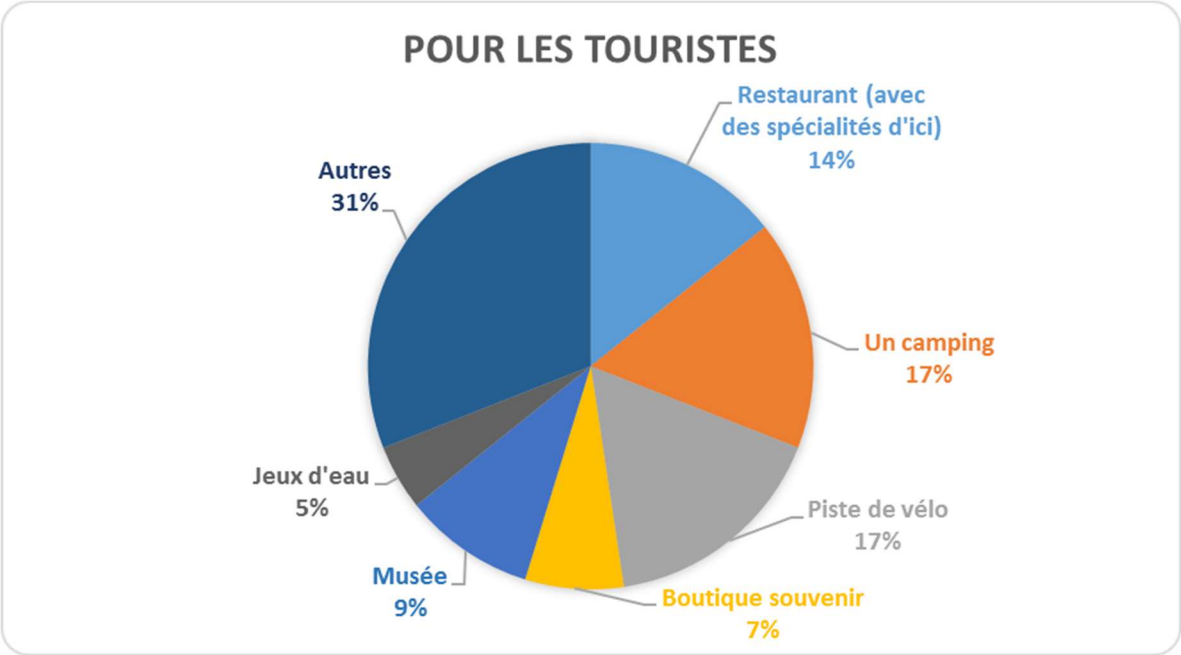

Figure 13 : Diagramme à pointe « Je souhaite pour les touristes »

L'offre de services de restauration et d'épicerie est un des éléments les plus souhaités pour les touristes. De plus, l'implantation d'artistes locaux et de sites d'observation de couchers de soleil a été mentionnée. Pour les touristes, les éléments qui sont jugés comme étant les plus souhaitables sont l'aménagement d'une piste cyclable, d'un camping et d'un restaurant avec des spécialités locales. De plus, un musée et une boutique souvenir seraient aussi souhaitables.

Qu'est-ce que vous souhaitez pour les aînés ?

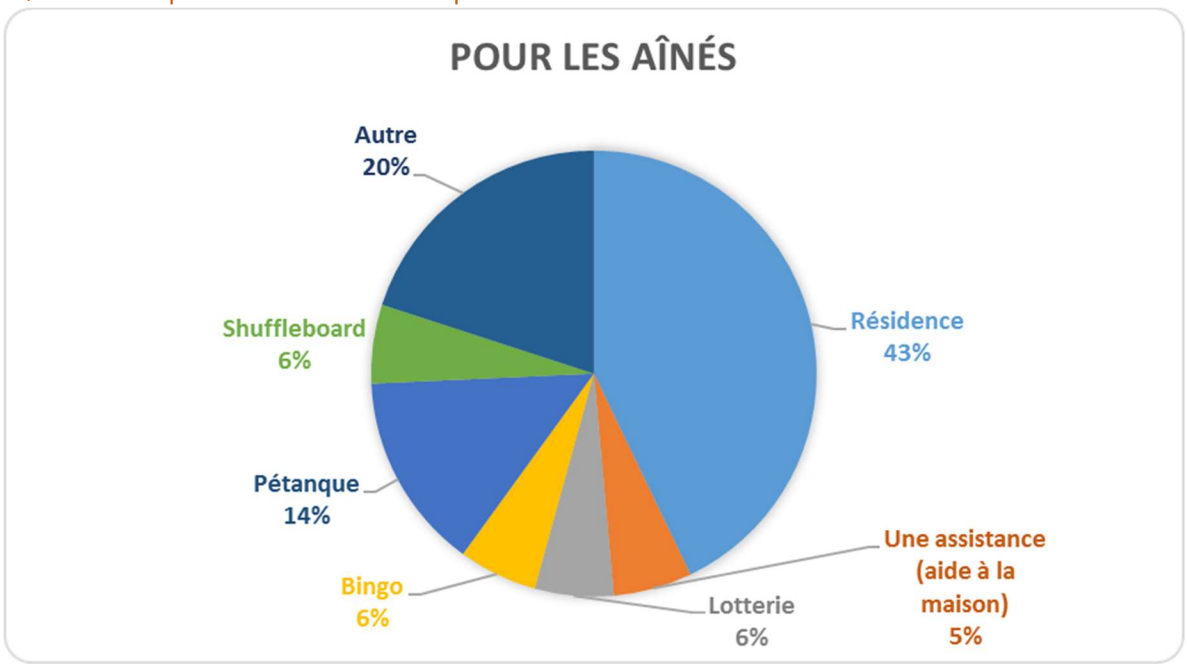

Figure 14 : Diagramme à pointe « Je souhaite pour les aînés »

Pour les aînés, la proposition du dépanneur revient une fois de plus. Il a aussi été proposé d'installer un jeu de criquet. L'option la plus importante pour les aînés serait l'établissement d'une résidence pour aînés. De plus, les élèves pensent qu'une aide à domicile, des moyens de distraction comme la pétanque, le bingo et le shuffleboard sont des éléments qui améliorent le sort des aînés.

Atelier 2 : Les possibilités d'aménagement

Le deuxième atelier consistait en la projection des activités, bâtiments et fonctions que devraient héberger les 3 zones du noyau villageois.

Zone 1 : Quai-piscine-grève

Pour présenter des résultats plus concis, seuls les commentaires les plus fréquents sont énoncés. La plupart des propositions qui sont mentionnées dans ce rapport peuvent être réalisées ou sont des éléments que les autres ateliers de participation citoyenne avaient soulevés.

Grève

- Terrain de volleyball de plage
- Douche de plage
- Location d'équipement nautique

Quai

- Site de pêche

Piscine

- Jeux d'eau
- Vestiaires plus propres

Parc de jeux

- Bar glacé
- Parc pour les adolescents

Autre

- Dépanneur
- Vente de nourriture et breuvages

Analyse des résultats

Parmi les suggestions des élèves, celles qui semblaient faire le plus l'unanimité étaient l'établissement d'un dépanneur. Les élèves voient plusieurs améliorations possibles à la piscine municipale, comme l'installation de jeux d'eau, l'aménagement de vestiaires plus propres et l'intégration d'un service de vente de nourriture et breuvages. De plus, il a été suggéré l'installation d'un terrain de volleyball de plage, la location d'équipements nautiques et l'installation d'une douche pour les pieds, concernant l'utilisation de la grève.

Zone 2 : École, presbytère, église

Amélioration pour l'école

- Avoir un terrain balisé qui permet de jouer au soccer (avec filet pour éviter que le ballon tombe dans le fleuve)
- Ajouter des supports à vélo

Avenir du presbytère

- Microbrasserie
- Musée
- Restaurant
- Boutique
- Bibliothèque
- Salle des jeunes

Avenir pour l'église

- Musée
- Bibliothèque
- Arcades et paintball
- Trampoline

Autres

- Terrains sportifs
- Espace de commerce

Analyse des résultats

La proposition la plus « novatrice » par rapport aux ateliers réalisés avec des adultes est le besoin de baliser un terrain de soccer et d'y ajouter des filets pour éviter que le ballon tombe dans le fleuve. Actuellement, l'école a fait une entente avec le presbytère pour que les élèves puissent utiliser le terrain entre l'école et le presbytère pour y jouer au soccer. Il faudrait donc aménager en conséquence le terrain pour que les élèves puissent y jouer. Les propositions d'utilisation de l'église et du presbytère sont semblables à celles des adultes, cependant les élèves ont ajouté des activités récréatives dans les choix d'utilisation de l'église, comme de la trampoline et des arcades.

Zone 3 : Terrains municipaux

Terrain vacant

- Restaurant
- Marché
- Résidence pour aînés

Espace entre le Chalet des sports et le bureau municipal

- Résidence pour aînés
- Piste pour vélo
- Piste de motocross
- Centre commercial
- Restaurant

Analyse des résultats

Les terrains municipaux, autant du côté nord que sud de la route de la Montagne, pourraient accueillir une résidence pour aînés et un restaurant selon les élèves. De plus, les sentiers devraient être aménagés pour y faire plus d'activités, comme du motocross et du vélo de montagne.

28 juin – Questionnaire en ligne

Le questionnaire en ligne a été disponible aux répondants du 27 juin au 12 juillet. D'abord, la municipalité a utilisé sa banque de courriel pour diffuser le lien du SurveyMonkey. Le lien a été diffusé sur Facebook quelques jours plus tard et un publipostage informant les citoyens de l'existence du questionnaire en ligne a été envoyé le 7 juillet. Les questions posées reflètent la progression de la démarche citoyenne :

- les constats
- les opportunités
- les contradictions
- les problématiques non résolues.

En ce sens, les résultats constituent une base solide pour la rédaction des orientations pour le PPU. Les éléments recueillis permettent de préciser ou compléter la réflexion.

Traitement des données

Les questionnaires vides ou sans l'identité d'une personne ont été éliminés. Il y en avait huit (8).

Au total, 113 questionnaires ont été remplis, dont 18 l'ont été partiellement. Il était possible de sauter des questions les 3 premiers jours de diffusion. Ce problème a été réglé par la suite en corrigeant les paramètres dans SurveyMonkey.

Les commentaires formulés pour chaque section sont compilés lorsqu'ils sont récurrents ou bien lorsqu'ils amènent des éléments nouveaux. Cela dit, étant donné qu'un petit nombre de personnes a commenté, cette partie du questionnaire a une valeur inférieure dans l'élaboration du Programme particulier d'urbanisme (PPU) par rapport au pointage des énoncés.

Les réponses ont reçu un pointage pour permettre de chiffrer l'accord ou le désaccord à un énoncé. Les pointages fonctionnent comme suit :

Totalement d'accord = 2

Plutôt d'accord = 1

Indifférent = 0

Plutôt en désaccord = -1

Totalement en désaccord = -2

Interprétation des données

Après avoir attribué un pointage à chaque réponse, le site Internet SurveyMonkey a fait le calcul du pointage moyen pour chaque énoncé. Pour savoir comment juger de l'accord relatif d'un énoncé, voici la grille utilisée :

Pointage moyen	Interprétation
0,75 et +	Opinion favorable
0,25 à 0,74	Possibilité à considérer
-0,25 à 0,24	Avis divisé
- de -0,26	Option rejetée

Le classement choisi pour cette grille a été fait pour évaluer les propositions qui seront analysées pour le PPU et celles qui seront éliminées. Les suggestions qui ont reçu une opinion favorable sont celles qui ont un pointage moyen de 0,75 et plus. Ce niveau est inférieur au pointage initial de la catégorie « plutôt d'accord », puisqu'en combinant les personnes qui avaient des opinions neutres ou bien défavorables, les pointages revus à la baisse même s'il s'agit d'une minorité. Ainsi, l'ensemble des propositions a tendance à se rapprocher du niveau neutre (0). Quant aux suggestions ayant fait l'objet d'un résultat inférieur à -0,25, elles sont rejetées, puisque l'opinion est généralement défavorable. Aux fins de présentation, les résultats ont été classés par ordre décroissant de pointage et les cases ont été teintées des couleurs du présent tableau, afin de rapidement repérer le classement des propositions.

Présentation des résultats

Zone piscine-quai-grève

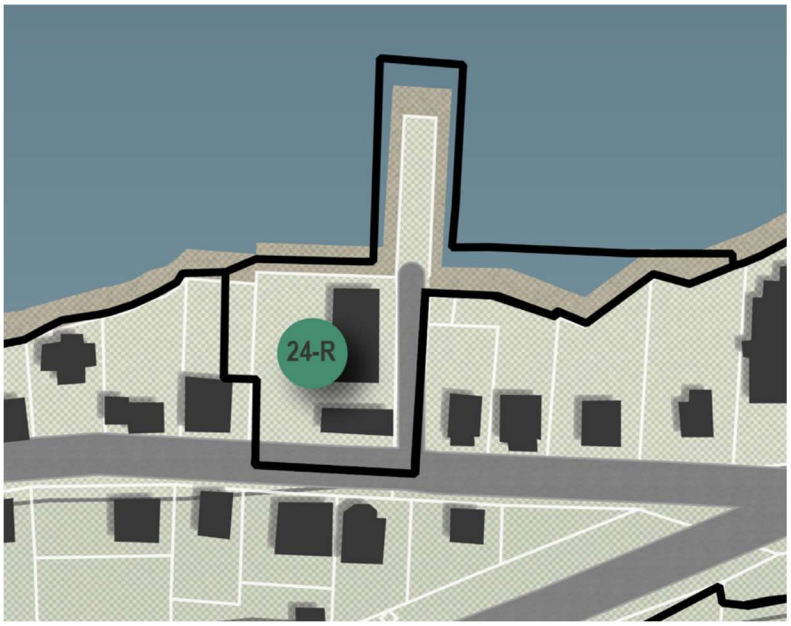

Figure 15 : Carte de la zone piscine-quai-grève

Pointage moyen	Pointage médian	Suggestion
1,14	1,00	Augmenter le nombre de supports à vélo dans la zone piscine-quai-grève
0,85	1,00	Afficher une consigne claire et précise pour les personnes souhaitant mettre à l'eau une embarcation (tracé à suivre, horaire de mise à l'eau, durée limitée pour laisser un véhicule sur la grève)
0,82	1,00	Mieux signaliser l'accès à la grève pour la mise à l'eau des embarcations afin de garantir la cohabitation avec les autres usagers de la grève
0,71	1,00	Offrir quelques services aux baigneurs du fleuve : cabines pour se changer et douche de pieds
0,57	1,00	Repeindre ou reteindre l'extérieur du bâtiment de la piscine en attendant des travaux plus substantiels
0,24	0,00	Installer des lampadaires sur le quai plus près du sol pour diminuer la pollution lumineuse en soirée
0,11	0,00	Installer une plateforme près de la grève pour pratiquer des activités comme le Taï Chi
0,03	0,00	Interdire le stationnement sur la route du Fleuve dans cette zone (du bas de la côte jusqu'à l'ancien dépanneur)
-0,03	0,00	combinaison d'un espace loisir - incluant piscine, un espace culturel - incluant bibliothèque, un espace exposition - détente et une toilette publique accessible)

Commentaires

- L'humidité des vestiaires (douches) risque d'endommager les livres de la bibliothèque dans « L'Espace villégiature »
- La bibliothèque devrait être au presbytère plutôt que dans le bâtiment de l'Espace villégiature
- Faire des tests d'eau du fleuve à la grève pour la baignade
- Il ne faut pas excéder la capacité financière de la municipalité dans le projet d'Espace villégiature
- Stationnement permis sur un seul côté

Interprétation des résultats

Les suggestions ayant le plus haut pointage sont des suggestions qui avaient déjà été mentionnées comme proposition consensuelle lors de l'atelier du 31 mai, soit l'installation de supports à vélo et l'affichage de consignes claires pour la mise à l'eau d'embarcations. Ces suggestions sont facilement réalisables.

Les propositions d'offrir plus de services aux baigneurs et de reteindre le bâtiment de la piscine en attendant de le rénover sont des suggestions à considérer. Par ce classement, on peut déduire que même si les répondants ont donné des avis divisés sur le projet de *l'Espace villégiature*, les citoyens s'entendent sur la nécessité d'améliorer le bâtiment de la piscine. Il est probable que certains éléments du projet d'*Espace villégiature*, comme l'intégration de la bibliothèque municipale, déplaisent à une partie de la population. Les services aux baigneurs du fleuve devraient être intégrés au bâtiment de la piscine, de façon à ce que ceux-ci n'aient pas à payer pour utiliser les vestiaires par exemple.

Pour ce qui est des suggestions d'installer des lampadaires plus bas et une plate-forme pour des activités sportives, l'avis est divisé. Ces suggestions sont des idées qui augmenteraient le nombre de projets d'infrastructure municipale, alors que la municipalité peine à trouver le financement pour des projets prioritaires comme l'aménagement de *l'Espace villégiature*.

L'interdiction complète de stationner sur la route du Fleuve dans le secteur de la piscine n'a pas été très populaire. Comme mentionné en commentaire par un participant, il aurait fallu donner un autre choix d'interdire le stationnement d'un seul côté de la rue. Possiblement que cette suggestion aurait reçu plus d'avis favorables. Il s'agit d'une proposition à considérer.

Zone de l'îlot paroissial

Figure 16 : Carte de la zone de l'îlot paroissial

Pointage moyen	Pointage médian	Suggestion
1,24	2,00	Utiliser les stationnements de la cour d'école pendant l'été
1,08	1,00	Aménager quelques petits kiosques sur la Place de l'Église pour les artisans et/ou produits du terroir
0,65	1,00	Installer une signalisation touristique pour les piétons en bas de la côte de l'église (flèches de direction avec distance et durée de chaque attrait)
0,58	1,00	Utiliser les toilettes de l'école pendant l'été
0,42	1,00	Aménager une partie du terrain entre l'école, le presbytère et l'église en Place de l'Église : avec pente en paliers de la rue vers la place publique
0,40	1,00	l'église. Solutions à évaluer : meilleure signalisation, ralentisseurs, obstacles visuel, etc.
0,08	0,00	Aménager une partie du terrain entre l'école et le presbytère en terrain de soccer pour améliorer les récréations des enfants

Commentaires

- Pourquoi dédoubler le terrain de soccer
- Conserver l'espace de l'école sans voiture pour les piétons
- Moderniser les jeux pour enfants déjà existants
- Attention à ne pas trop aménager l'espace

Analyse des résultats

Pour l'îlot paroissial, les suggestions d'utiliser le stationnement de l'école primaire l'été et d'aménager une aire avec des kiosques d'artisans devant le presbytère reçoivent un appui important. L'aménagement du terrain de l'îlot paroissial en place publique, avec changement dans la pente, est une suggestion à considérer. Ainsi, on peut affirmer que les citoyens sont favorables à réaménager la place devant le presbytère pour la rendre plus dynamique. Toutefois, comme il a été évoqué dans un des commentaires, l'aménagement de cet espace doit être fait avec sobriété, pour ne pas surcharger l'endroit.

La mise en place de moyens pour forcer le respect de l'arrêt obligatoire a reçu un appui légèrement favorable. Quant à l'installation d'un affichage touristique pour les piétons et l'utilisation des toilettes de l'école primaire, ce sont des suggestions à considérer.

L'aménagement du terrain entre l'école et le presbytère en terrain de soccer a reçu un appui mitigé. Cette question n'a pas été assez bien expliquée dans le questionnaire. En réalité, le terrain est utilisé pour y jouer au soccer, mais il n'est pas pleinement utilisable, puisqu'il n'y a aucune structure pour empêcher les ballons de tomber dans le fleuve. Lors de la présentation de ce résultat et l'explication suivante, les participants à la soirée du 14 juillet ont ajouté que cette idée était bonne si les structures du terrain de soccer sont amovibles pour ne pas cacher la vue sur le fleuve.

Quel est l'avenir de l'église ?

Pointage moyen	Pointage médian	Suggestion
0,93	1,00	Salle de spectacle / rassemblement (salle multifonctionnelle)
0,69	1,00	Culte religieux
0,64	1,00	Espace d'exposition temporaire et/ou permanente (également musée)
0,21	0,00	Médiathèque (livre, cd, dvd, poste Internet, jeux de société, etc.)
-0,28	-1,00	Café-resto
-0,45	-1,00	Pub / Bistro / Micro-brasserie
-0,56	-1,00	Restaurant

Commentaires

- Une utilisation de recueillement et de culture est préférable
- La bibliothèque pourrait y être aménagée (8X)
- Elle doit demeurer accessible au public

Analyse des résultats

Le point sur lequel presque tous s'entendent concernant l'avenir de l'église, c'est que l'édifice doit conserver une vocation culturelle. La salle de spectacle est l'option ayant reçu le plus d'appui, mais la suggestion de conserver une partie pour le culte religieux récolte quand même un appui à considérer. Les participants avaient aussi une ouverture à l'utilisation des lieux comme espace d'exposition et dans les commentaires, plusieurs personnes ont mentionné qu'il serait souhaitable d'y installer la bibliothèque, combiné avec d'autres usages. L'implantation d'un restaurant, d'un pub ou d'un café n'est pas envisageable. La médiathèque a reçu un avis mitigé, probablement parce que les participants ont interprété qu'il y aurait un dédoublement avec la bibliothèque. Cette interprétation serait toutefois à valider.

Quel est l'avenir du presbytère

Pointage moyen	Pointage médian	Suggestion
1,18	1,00	Café-resto
0,70	1,00	Restaurant
0,33	1,00	Pub / Bistro / Micro-brasserie
-0,17	0,00	Garderie pour enfants
-0,20	0,00	Hébergement
-0,23	0,00	Résidence pour artistes
-0,35	0,00	Maison des jeunes
-0,53	-1,00	Bureau municipal
-0,58	-1,00	Résidence pour aînés
-1,06	-2,00	Résidence privé

Commentaires

- Une combinaison d'usages est souhaitable
- La bibliothèque pourrait y être aménagée (6X)
- Le bâtiment ne semble pas approprié pour y accueillir des résidents ou une garderie
- Il ne faut pas faire compétition aux deux (2) auberges qui ont un nouveau restaurant

Analyse des résultats

Pour l'avenir du presbytère, les usages privés sont beaucoup plus envisageables selon les participants. En effet, la suggestion d'un café-restaurant est celle qui a reçu l'appui le plus favorable, suivi du simple

restaurant et de la microbrasserie. Selon les participants aux ateliers qui ont précédé le questionnaire en ligne, le presbytère devrait recevoir un usage qui dynamise le cœur villageois. C'est d'ailleurs ce qui explique que les options résidentielles et de bureau municipal n'ont pas reçu un avis favorable. Dans les commentaires, six (6) personnes ont précisé que le choix d'y aménager la bibliothèque aurait dû figurer dans les suggestions. Les participants précisent aussi que plusieurs usages pourraient y cohabiter.

Zone du chalet des terrains municipaux

Figure 17 : Carte de la zone des terrains municipaux

Pointage moyen	Pointage médian	Suggestion
1,08	1,00	Aménager des sentiers d'activités (pour tous les âges) sur les terrains municipaux entre le Chalet des sports et la route de la Montagne
1,04	1,00	Aménager, baliser des sentiers facilitant la circulation entre le secteur des Îles, le Chalet des sports et le noyau villageois
0,62	1,00	Élargir le jardin communautaire actuel sur le terrain vacant (intersection de la côte de l'Église et de la route de la Montagne) ou implanter un autre jardin communautaire ailleurs

Commentaires

- Les questions sont trop imprécises
- Le jardin communautaire doit rester près de la route de la Montagne

Analyse des résultats

Les participants ont donné un appui favorable à l'aménagement de sentiers entre le Chalet des sports et le bureau municipal, qu'il soit pour un usage pratique ou récréatif. L'option d'agrandir ou d'aménager un deuxième jardin communautaire était imprécis et présentait deux suggestions en une.

Ainsi, les répondants ont été confus par cette question. Mais le sujet du jardin communautaire semble obtenir des appuis positifs.

Quel est l'avenir du terrain municipal vacant ?

Pointage moyen	Pointage médian	Suggestion
0,63	1,00	Sentier reliant le secteur des îles, le Chalet des sports et le noyau villageois
0,38	1,00	Dépanneur avec comptoir de dépôt et service divers (pain, pâtisserie, vin ou
0,12	0,00	Un autre jardin communautaire
0,10	0,00	Comptoirs mobiles d'artisans et/ou de produits du terroir
0,04	0,00	Terrain à l'état naturel
-0,11	0,00	Dépanneur conventionnel
-0,16	0,00	Stationnement d'au moins 15 cases avec ou sans autre usage
-0,22	0,00	Halte routière aménagée et bien signalisée
-0,38	-1,00	Guichet automatique
-0,73	-1,00	Services professionnels divers (ex. clinique santé, avocat, notaire, comptable,

Commentaires

- L'architecture doit être respectueuse du style du village
- Le village est trop près de Rivière-du-Loup pour faire vivre un dépanneur ou des services professionnels
- L'usage du terrain est sujet à débat. Un seul élément en commun : son aménagement doit être attrayant

Analyse des résultats

L'avenir du terrain municipal vacant à l'intersection de la côte de l'Église est le sujet qui fait le moins consensus auprès des Portageois. L'aménagement d'un sentier qui relierait la route du Fleuve au Chalet des sports est l'option la plus intéressante selon les participants. De plus, la construction d'un dépanneur avec comptoir de dépôt de services divers est aussi à considérer. L'aménagement d'un autre jardin communautaire, d'un comptoir pour artisans, d'un dépanneur conventionnel ou d'une halte routière reçoit un appui divisé. Le seul élément où tous semblent s'entendre et qui a été soulevé plusieurs fois dans les ateliers, c'est la nécessité d'avoir un bâtiment à l'architecture soigné qui ne soit pas trop imposant, dans le cas où il y aurait de la construction.

Quel est l'avenir des terrains municipaux entre l'édifice municipal et le Chalet des sports ?

Pointage moyen	Pointage médian	Suggestion
0,85	1,00	Sentier reliant le secteur des îles, le Chalet des sports et le noyau villageois avec ou sans autre usage
0,12	0,00	Terrains municipaux intacts, comme ils sont actuellement
-0,13	0,00	Résidences pour aînés
-0,20	0,00	Halte routière aménagée et bien signalisée
-0,32	0,00	Cohabitat
-0,65	-1,00	Résidences familiales

Commentaires

- Une halte routière devrait être installée au parc des Grèves ou de l'Anse
- Une résidence pour les aînés devrait être sur la route du Fleuve

Analyse des résultats

Une fois de plus, l'option de l'aménagement de sentiers semble être celle priorisée par les répondants. Toutes les autres suggestions ont reçu un avis mitigé ou bien ont été rejetées.

Zone d'un bout à l'autre du trottoir

Pointage moyen	Pointage médian	Suggestion
0,95	1,00	Faciliter la promenade sur la route du Fleuve en s'assurant des accès universels (pour les personnes à mobilité réduite, etc.) à tous les espaces publics
0,92	1,00	Protéger encore plus le cachet de la route du Fleuve, en limitant les impacts sur les percées visuelles et la transformation du patrimoine
0,65	1,00	Assurer le respect de la vitesse sur la route du Fleuve : expérimenter des méthodes de réduction de vitesse (dos d'âne, obstacles visuels, marquage au sol, etc.)
0,46	1,00	Allonger le trottoir vers l'est
0,45	1,00	Allonger le trottoir vers l'ouest
0,39	1,00	Faciliter la promenade sur la route du Fleuve et ses abords en négociant d'autres accès privés vers la grève (Par ici l'air salin) et des montées vers la route de la Montagne
0,36	1,00	Développer un sentier de vélo de montagne connecté avec les sentiers de la région de Rivière-du-Loup
0,28	1,00	Promouvoir la possibilité de promenade sur la grève pour les résidents et
0,17	0,00	Faciliter la promenade sur la route du Fleuve en installant des bancs à tous les 500 m
0,17	0,00	Faciliter la promenade sur la route du Fleuve en installant des signalisations de distance (le noyau à X mètres, Y minutes, Parc de l'Anse à X mètres, Y minutes)
-0,57	-1,00	Élargir le trottoir sur toute sa longueur

Commentaires

- Il n'y a pas d'espace pour plus de trottoirs
- La limite de vitesse devrait être abaissée à 40 km/h dans les zones de 50km/h
- Le patrimoine n'est pas respecté avec les constructions trop modernes
- Un sentier de vélo de montagne devrait passer par la 132 et accueillir tout type de vélo
- Augmenter le nombre de bancs sur la route du Fleuve, mais c'est trop aux 500m
- Marquer une chaussée partagée au lieu d'augmenter l'étendue du trottoir

Analyse des résultats

La protection du patrimoine et des percées visuelles a reçu un avis favorable, tout comme l'aménagement des bâtiments publics de façon à faciliter l'accès universel. Cela concorde avec certains commentaires lors des ateliers, qui font mention que les bâtiments modernes s'implantent trop facilement sur la route du Fleuve. L'allongement des trottoirs à l'est et à l'ouest est une option à considérer. La négociation de plus d'ententes pour accéder à la grève et le développement d'un sentier de vélo de montagne connecté avec ceux de Rivière-du-Loup sont également à considérer.

Que pensez-vous du concept de rues partagées ?

Figure 18 : Photo d'exemple de rue partagée

Avis général

Divisé

Commentaires

- La route est trop étroite pour cette solution
- Trop de coûts et de nuisances
- Concept à revoir, à mieux expliquer et à valider
- Cette solution n'est pas faite pour les problèmes de la route du Fleuve
- Bonne solution pour le secteur central uniquement

Analyse des résultats

Les avis sur le concept de rue partagée ont été plutôt divisés, et plus négatifs que positifs. Selon les commentaires reçus, ce serait trop coûteux à mettre en place ou ne serait pas la bonne solution pour la route du Fleuve. Selon d'autres, la rue partagée peut être intéressante, mais le concept devrait être mieux étudié, expliqué et représenté pour recevoir une approbation plus directe.

Que pensez-vous du concept de densification douce ?

Figure 19 : Image d'exemple de densification douce

Avis général

Divisé (pointage moyen de -0,17)

Commentaires

- Le village n'a pas de service d'égout
- Gardons le cachet actuel de la route du Fleuve
- Il manquerait d'espaces de stationnement

Analyse des résultats

Le concept de densification douce a reçu un appui divisé. Selon les commentaires reçus, le manque de stationnement serait un problème à la mise en place d'un tel concept. De plus, certaines personnes craignent que le village perde son cachet de villégiature ou bien que ce ne soit pas possible en raison des limitations des systèmes d'épuration individuels. Les participants ayant un avis plus favorable ont laissé moins de commentaires, mais ils sont presque aussi nombreux que ceux ayant un avis défavorable.

À quelle condition peut-on permettre les commerces sur la rte du Fleuve ?

Pointage moyen	Pointage médian	Suggestion
1,61	2,00	Conserver des espaces naturels ou des espaces verts aménagés
1,49	2,00	Préserver les percées visuelles intéressantes
1,48	2,00	S'assurer de contrôler les bruits dérangeants
1,23	1,00	Contrôler l'implantation et l'intégration architecturale
1,10	1,00	Permettre l'établissement d'ateliers-boutiques dans les cas où l'artiste ou l'artisan y a également son logement (atelier-boutique-logement)
0,83	1,00	Prévoir suffisamment de cases de stationnement à proximité (à moins de 50 mètres) selon l'usage visé
0,82	1,00	Contrôler la superficie commerciale possible selon l'usage
0,77	1,00	Permettre la mixité des usages (par exemple, logement à l'étage et café-resto au rez-de-chaussée)
0,60	1,00	Contrôler la contigence des commerces sur la route du Fleuve (interdire la multiplication des commerces similaires dans une zone donnée)
0,31	1,00	Limiter la concentration des commerces sur la route du Fleuve (beaucoup de commerces dans une zone donnée)
0,25	1,00	Permettre l'établissement de commerces sur la route du Fleuve, mais en les concentrant dans le même secteur (± 250 m de l'église par exemple)
0,12	1,00	Permettre l'établissement de commerces sur la route du Fleuve, sans les restreindre à un secteur tout en ayant un contrôle sur le nombre et la nature des commerces

Commentaires

- Il faut garder la tranquillité du village
- Mettre les usages commerciaux regroupés au même endroit
- Tenir compte des nuisances

Analyse des résultats

Les suggestions de conditions de développement de commerce sur la route du Fleuve ont presque toutes reçu un avis très favorable ou favorable. Ainsi, selon les participants, le développement sur la route du Fleuve devrait être fait en conservant des espaces verts, en préservant des percées visuelles intéressantes, en contrôlant les bruits dérangeants, en contrôlant l'apparence architecturale, en permettant à des artisans de vendre leurs œuvres dans leur maison, en prévoyant qu'un commerce ait les cases de stationnement nécessaires à son établissement. Le contrôle de la superficie commerciale et l'autorisation de la mixité d'usages sont également des conditions de développement à conserver.

Quant au contrôle de contingence des commerces sur la route du Fleuve, la suggestion est à considérer. Les avis divergent sur la nécessité de concentrer les commerces en un secteur ou bien de les disperser.

Quels types de commerces devrait-on permettre sur la route du Fleuve ?

Pointage moyen	Pointage médian	Suggestion
1,51	2,00	Café-resto
1,10	1,00	Espace kiosque pour marché artisan et/ou produits du terroir sur la Place de l'Église
1,02	1,00	Atelier / Boutique pour artisans
0,97	1,00	Restaurant
0,86	1,00	Dépanneur avec comptoir de dépôt et service divers (pain, pâtisserie, vin ou autres dépôts, nettoyeur, poste ou autres services)
0,84	1,00	Épicerie fine
0,74	1,00	Pub / Bistro / Micro-brasserie
0,54	1,00	Hébergement
0,44	0,00	Garderie pour enfants
0,39	1,00	Cantine mobile [food truck] et autres boutiques mobiles directement sur la route
0,35	1,00	Résidence pour aînés
0,18	1,00	Dépanneur conventionnel
0,05	0,00	Guichet automatique
-0,29	0,00	Services professionnels divers (ex. clinique santé, avocat, notaire, comptable, architecte, ingénieur, etc.)

Commentaires

- Restaurant et bisto près du presbytère pour diminuer les nuisances
- Cantine mobile au parc de l'Anse et au quai

Analyse des résultats

Les types de commerces qui devraient être permis sur la route du Fleuve sont les cafés-restaurants, kiosques de produits locaux, ateliers-boutique d'artisans, restaurants, dépanneurs avec comptoir de services divers et épiceries fines, selon les participants. Les suggestions à considérer sont les microbrasseries, les garderies pour enfants, les cantines mobiles et les résidences pour aînés. Les dépanneurs conventionnels n'ont pas reçu une grande approbation, puisque le village est encore marqué par l'abandon du bâtiment du dernier dépanneur ayant été ouvert.

À quelle condition peut-on permettre les commerces sur la route de la Montagne ?

Pointage moyen	Pointage médian	Suggestion
1,53	2,00	Préserver les percées visuelles intéressantes
1,53	2,00	S'assurer de contrôler les bruits dérangeants
1,51	2,00	Conserver des espaces naturels ou d'espaces verts aménagés
1,21	1,00	Permettre l'établissement d'ateliers-boutiques dans les cas où l'artiste ou l'artisan y a également son logement (atelier-boutique-logement)
1,09	1,00	Contrôler l'implantation et l'intégration architecturale
0,84	1,00	Permettre la mixité des usages (par exemple, logement à l'étage et café-resto au rez-de-chaussée)
0,81	1,00	Prévoir suffisamment de cases de stationnement à proximité (à moins de 50 mètres) selon l'usage visé
0,79	1,00	Prévoir du stationnement public
0,66	1,00	Contrôler la superficie commerciale possible selon l'usage
0,52	1,00	Contrôler la contigence des commerces sur la route de la Montagne (interdire la multiplication des commerces similaires dans une zone donnée)
0,24	1,00	Permettre l'établissement de commerces sur la route de la Montagne, sans les restreindre à un secteur tout en ayant un contrôle sur le nombre et la nature des commerces
0,21	0,00	Contrôler la concentration des commerces sur la route de la Montagne (beaucoup de commerces dans une zone donnée)
0,16	0,00	les concentrant dans le même secteur (± 250 m de l'intersection route de la Montagne et côte de l'Église par exemple)

Commentaires

- Les terrains plus grands permettent plus d'activités commerciales
- Il ne faut pas que les nuisances importunent les voisins

Analyse des résultats

Les plus souhaités sur la route de la Montagne sont les restaurants, cafés, résidences pour aînés, garderies pour enfant et dépanneur avec comptoir de dépôt de services divers. Les services pour les aînés et les enfants ne recevaient pas autant d'appui sur la route du Fleuve. Les commerces spécialisés, les microbrasseries, les épiceries fines, les guichets et les dépanneurs conventionnels sont des suggestions à considérer pour la route de la Montagne. Les services professionnels divers sont sujets à des avis divisés.

Quels types de commerces devrait-on permettre sur la route de la Montagne ?

Pointage moyen	Pointage médian	Suggestion
0,98	1,00	Résidence pour aînés
0,91	1,00	Café-resto
0,86	1,00	Garderie pour enfants
0,80	1,00	Restaurant
0,76	1,00	Dépanneur avec comptoir de dépôt et service divers (pain, pâtisserie, vin ou autres dépôts, nettoyeur, poste ou autres services)
0,74	1,00	Hébergement
0,53	1,00	Commerces spécialisés
0,51	1,00	Pub / Bistro / Micro-brasserie
0,49	1,00	Épicerie fine
0,28	1,00	Dépanneur conventionnel
0,27	0,00	Guichet automatique
0,19	0,00	Services professionnels divers (ex. clinique santé, avocat, notaire, comptable, architecte, ingénieur, etc.)
-0,48	-1,00	Banque, caisse, institution financière à usage courant
-0,62	-1,00	Immeuble à bureaux

Commentaires

- Un café qui reste simple
- Les services financiers et professionnels ne sont pas viables
- Il ne faut pas concurrencer les auberges

Analyse des résultats

Les suggestions de conditions de développement sur la route de la Montagne ont toutes reçu un avis plutôt positif des participants. Seul le contrôle de la concentration et de contingentement des usages commerciaux semble être sujet à des avis divisés. La mixité entre commerce et habitation obtient un appui appréciable. Néanmoins, le développement ne pourrait pas être fait de n'importe quelle manière, puisque les citoyens ont appuyé fortement les options de préservation des espaces verts, des percées visuelles intéressantes, de la qualité architecturale. De plus, un nouvel espace commercial devrait respecter des règles quant au nombre d'espaces de stationnement disponible, pour éviter que la route serve de stationnement. Les participants à la présentation du 14 juillet 2016 n'étaient pas d'accord avec le commentaire disant qu'il ne fallait pas concurrencer les auberges avec de nouveaux établissements.

14 juillet – Présentation du résultat et entérinement

Les résultats du questionnaire en ligne ont été présentés le 14 juillet. Une dizaine de personnes se sont déplacées pour entendre les constats finaux de cette étape de « Portageons notre milieu ». La soirée a eu comme objectifs la présentation de la méthodologie, des principaux résultats et de la nature du matériel retenu pour alimenter la suite de la réflexion. Les participants étaient invités à présenter leurs questionnements et commentaires à la fin de la rencontre. Il est pertinent de mentionner que cette étape, qui est réalisée surtout pour obtenir l'opinion des estivants a eu un bon taux de réponse. Toutefois, aucun estivant ne s'est déplacé pour connaître les résultats du questionnaire.

Critique du questionnaire

La diffusion a été déficiente selon plusieurs citoyens présents lors de cette rencontre. Le publipostage est arrivé trop tard pour laisser le temps aux gens de répondre à leur aise. Il aurait fallu laisser trois semaines pour que les gens répondent à leur rythme.

Il y aurait eu certaines maisons qui n'ont pas reçu le publipostage pour une raison inconnue puisque Poste Canada ne nous a pas informés d'un manque de copies.

Le questionnaire et la démarche en général n'ont pas abordé la question de la hauteur des bâtiments et l'implantation des maisons. Les questions d'implantation et de hauteur des bâtiments auraient pu être intégrées, mais il aurait fallu une présentation des normes actuelles pour permettre aux citoyens d'avoir un comparable. Cette formule aurait exigé des présentations plus fastidieuses au début des rencontres, alors que les rencontres ont été planifiées de façon à laisser le plus possible la parole aux participants. Néanmoins, la municipalité pourrait consulter les citoyens sur cette question si jamais le Conseil municipal en voit la nécessité.

Conclusion

C'est avec la présentation des résultats du questionnaire en ligne que la démarche de participation publique « Portageons notre milieu » prend fin. L'intérêt des citoyens a été très important au début de la démarche, puis il s'est atténué au moment du *Rallye des possibles*. Finalement, le questionnaire en ligne a permis de raviver la collecte d'avis d'un grand nombre de citoyens. Une critique reçue de quelques personnes du comité de co-création peut expliquer cette diminution de l'intérêt : les questions n'étaient pas assez différentes d'une activité à l'autre. Après réflexion, il est possible qu'il ait été préférable de fusionner l'activité d'introduction à la démarche et l'activité de co-construction du portrait.

De façon générale, les citoyens ont apprécié cette façon de faire participer la population en les impliquant avant que des décisions soient prises.

Certaines ratées sur les délais d'envoi des communiqués et l'étendue de diffusion d'informations se sont produites durant la démarche. Le projet étant un dossier parmi beaucoup de responsabilités de l'inspecteur municipal, il a été difficile pour la municipalité de donner assez de temps pour soigner la démarche. Pour un résultat plus détaillé, il aurait fallu une préparation plus longue avant de lancer la démarche.

Ce rapport faisant état de l'ensemble des données recueillies auprès des citoyens servira à composer un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le noyau villageois. De plus, le Conseil municipal a donné un mandat de révision de l'ensemble des règlements d'urbanismes. Ainsi, les orientations qui se dégagent de cette démarche pourront servir à la réfection du Plan d'urbanisme, ainsi que des règlements qui en découlent. En terminant, il faut préciser que le Conseil municipal a un rôle de législateur et qu'il devra entériner les orientations avant qu'elles soient intégrées à une réglementation.

Référence

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP (CLD), septembre 2014, *Profil statistique de Notre-Dame-du-Portage*, 21 pages.

Annexe 1 : Publipostage d’invitation à l’activité de démarrage

« Portageons » notre milieu

Au cours des dernières années, plusieurs voix se sont faites entendre concernant le sens que devrait prendre le développement de Notre-Dame-du-Portage.

En effet, de nombreux défis d'aménagement se présentent à nous, que l'on pense aux terrains vacants ou à des bâtiments qui sont en voie de perdre leur vocation d'origine.

Ainsi, la municipalité de Notre-Dame-du-Portage entame en 2016 une démarche de participation publique visant à doter le village d'une vision, d'une planification fine des espaces et d'un plan d'actions pour y parvenir. La contribution des citoyens est primordiale afin de guider le conseil dans ces décisions.

En langage administratif, cet exercice mènera à l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) qui va encadrer par la suite le développement de notre village. Ce document adopté par le conseil municipal sera le fruit de notre travail collectif. Pour se faire, nous pourrons compter sur la collaboration de l'Atelier Urbain (firme d'urbanisme) et du Living Lab du Cégep de Rivière-du-Loup (expert en participation publique).

Le projet vise à susciter l'appropriation du milieu par les citoyens et inciter une collaboration multi-organismes. Ainsi vous serez tous invités à participer à différents exercices nous permettant de bâtir ensemble l'avenir de notre village !

COMMENT PARTICIPER ?

D'abord, présentez-vous à la séance d'introduction du projet « Portageons notre milieu »

OÙ ?

À la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports

QUAND ?

Mardi, le 1er mars 2016 à 19h

Comment contribuer davantage ?

Un comité de co-création, composé de représentants des principaux organismes du village et de représentants de la population, sera formé. Ce comité, qui se réunira en marge des rencontres publiques, servira d'échantillons-tests afin que les ateliers lors des rencontres publiques soient un véritable succès.

Pour ceux qui sont intéressés à siéger sur ce comité, veuillez contacter la réception de la municipalité au 418 862-9163 poste 221

llio living lab en innovation ouverte

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME DU-PORTAGE

L'ATELIER URBAIN Aménagement et urbanisme

Annexe 2 : Information sur la démarche distribuée à l'activité de démarrage

«Portageons» notre milieu

POURQUOI CETTE DÉMARCHE?

La municipalité de Notre-Dame-du-Portage est historiquement, un lieu de villégiature et d'agriculture. La facilitation des transports et le développement commercial ont transféré vers Rivière-du-Loup une grande partie des dépenses qui étaient autrefois faites dans le village de Notre-Dame-du-Portage. Le milieu de vie devient de plus en plus homogène, avec une forte prévalence de bâtiments résidentiels. Cette tendance diminue la qualité du village, par une baisse de services qui y sont offerts. Les activités qui se déroulent dans le village évoluent et les bâtiments doivent parfois s'adapter aux nouveaux besoins. La municipalité souhaite que les citoyens, premiers utilisateurs de cet espace, participent à imaginer le futur de son noyau villageois.

LES DÉFIS DU MILIEU
(déficiences et problèmes)

Le village, embourbé dans l'affluence estivale par le manque de stationnement, se trouve dévitalisé d'activité commerciale l'hiver venu. Certains terrains demeurent vacants malgré leur localisation privilégiée et plusieurs bâtiments comme le presbytère, se cherche une nouvelle vocation. Pour ne nommer que ceux-là, les défis d'aménagement et de développement du village ne manquent pas. Le laboratoire du 29 mars servira à coconstruire le portrait avec vos commentaires et observations.

LES COMITÉS

La démarche se structure avec deux comités.

D'abord, le comité de pilotage qui sert à organiser les ateliers, contacter les différents publics et prendre les décisions finales. Ce comité se compose du maire, d'une conseillère municipale, du directeur général, de l'inspecteur municipal, des professionnels en participation publique du Living Lab en innovation ouverte du Cégep de Rivière-du-Loup et finalement des professionnels en urbanisme de l'Atelier Urbain.

Ensuite, le comité de co-création qui sert à valider et améliorer les ateliers des laboratoires publics tout en servant de soutien lors de leur réalisation. Ce dernier sera composé de citoyens et de représentants des principaux organismes du Portage, de représentants de la population et du comité de pilotage. Au total, le comité devrait compter une quinzaine de personnes. Les personnes siégeant sur le comité sont également invitées à s'impliquer davantage, pour aider à l'animation et au bon déroulement des ateliers de participation citoyenne. Ce comité est encore à la recherche de personnes désirant s'investir dans la démarche et particulièrement de jeunes, pour recueillir le plus possible la voix de l'ensemble des citoyens.

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME DU-PORTAGE

llio living lab en innovation ouverte

L'ATELIER URBAIN Aménagement et urbanisme

2016 “Portageons notre milieu”

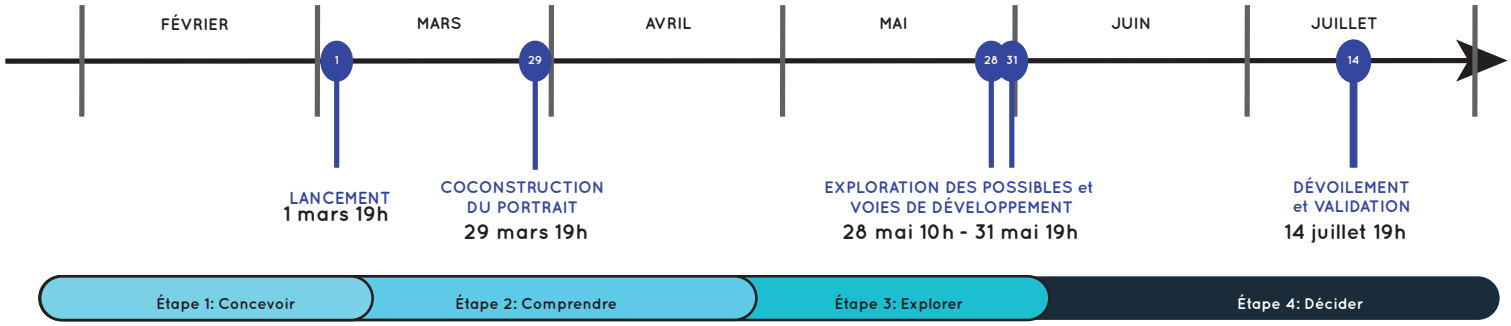

LES LABORATOIRES PUBLICS

2016 “Portageons notre milieu”

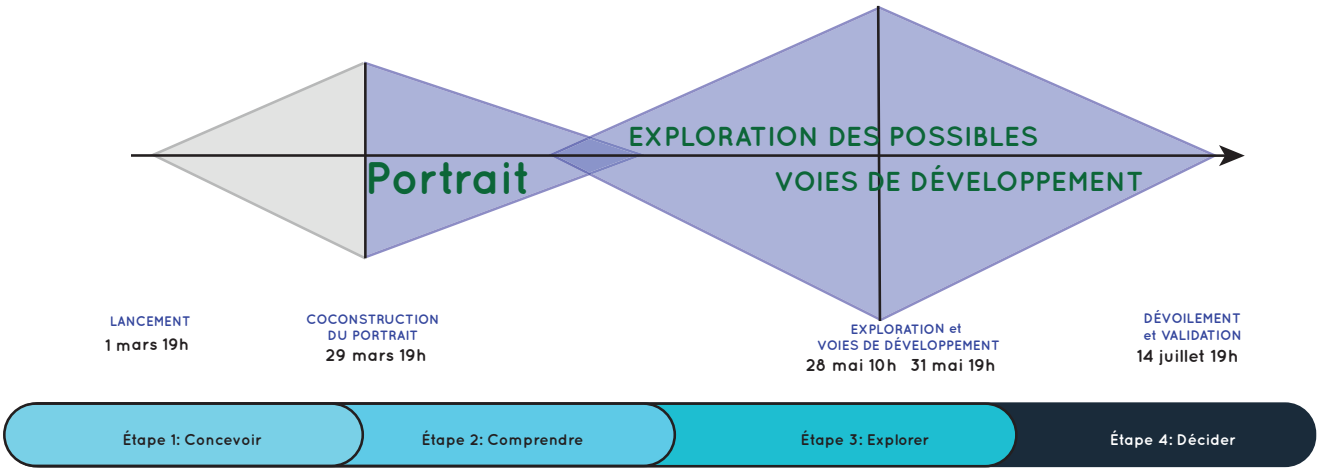

2016 “Portageons notre milieu”

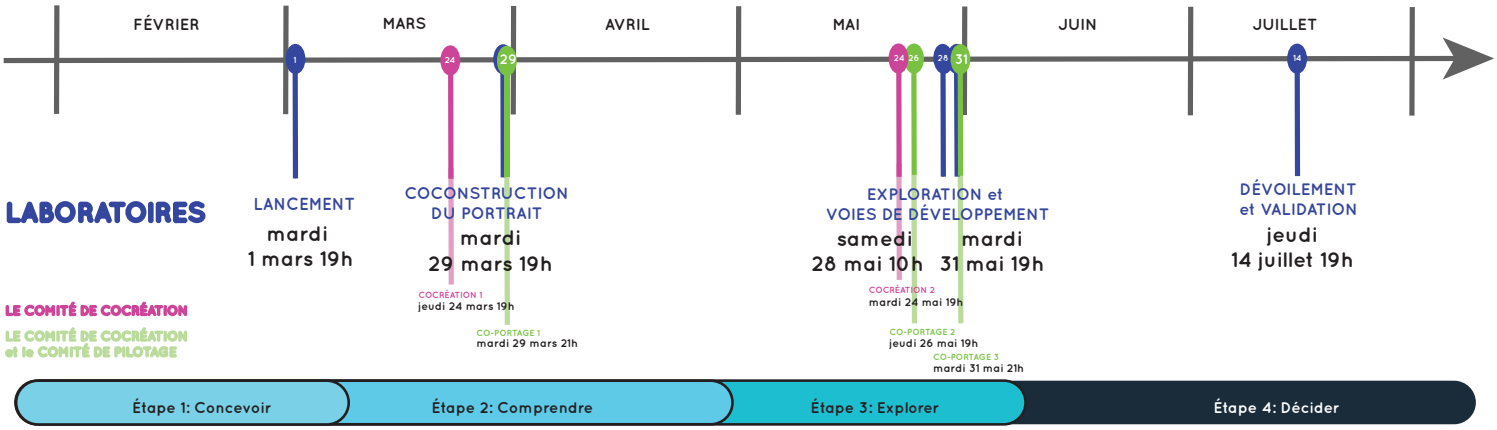

COMITÉ DE COCRÉATION

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

llio living lab en innovation ouverte

L'ATELIER URBAIN Aménagement et urbanisme

Annexe 3 : Publipostage des résultats de l’activité de démarrage

Énoncés de vision

Suite à un exercice plongeant les participants sur le questionnement des valeurs citoyennes et la vision d'avenir du noyau villageois, ils ont reçu la consigne de rédiger un énoncé de vision en débutant par : En 2026, le noyau villageois de Notre-Dame-du-Portage,...

Voici les énoncés réalisés par les 6 équipes.

La vision

En 2026, le noyau villageois:
Possède un lieu de rassemblement culturel (artiste peintre, musique, chansonnier, livre à échanger, ... église et presbytère avec son terrain).
L'aménagement du batiment piscine, services annexes de rassemblement (coeur du village soit épanouï).

La vision

En 2026, ... sera un lieu de rencontres multigénérationnel, vert, dynamique et accueillant sera accessible et rassembleur à pied et à vélo en reliant les différentes parties du village, le chalet des sports et la piscine, le nord/le sud, l'est et l'ouest.

La vision

En 2026... grâce au covoiturage et aux nombreuses activités de rassemblement, le noyau villageois sera dynamisé et permettra aux citoyens et touristes de profiter des nouveaux services de proximité.

La vision

En 2026, le noyau principal de NDP sera un village dynamique et bien vivant en valorisant l'innovation et la tradition ainsi que l'environnement. Avec des services répondant aux besoins de la population globale.

La vision

En 2026, le noyau de NDP est un lieu multigénérationnel de rencontres conviviales, multifonctionnel, attrayant (petits commerces), animé (culture et sports), doté de services publics.

Les problèmes de circulation et de stationnement sont résolus, grâce à un meilleur usage des terrains publics (église, presbytère, ancien dépanneur), à la disponibilité d'un trottoir reliant les parcs est et ouest. Les accès publics (physiques et visuels) sont améliorés et pérennisés. Les routes du fleuve et de la Montagne constituent des circuits multi-usages."

La vision

En 2026, le noyau villageois qui s'étend du quartier des Îles jusqu'au village, est reconnu pour ses multiples parcs où chaque famille a un accès proche pour jouer (piqueniquer/ se baigner). Le vélo et les piétons sont rois sur la route du fleuve -qui est maintenant à sens unique.
Les routes 132 et du fleuve sont sécuritaires, baisse de la vitesse. Les vélos qui circulent agréablement sur la route de la montagne comme la route du fleuve). Ont été crées des espaces pour marcher / pédaler / faire du camping sauvage près du fleuve.
Le secteur des Îles est vitalisé. La circulation axe Nord/sud est facilitée. Kayaker sur la route bleue est accessible.

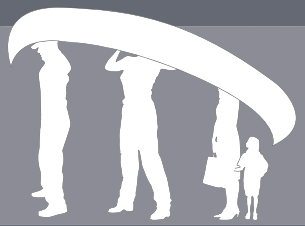

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME DU-PORTAGE

illio living lab en innovation ouverte

L'ATELIER URBAIN Aménagement et urbanisme

«Portageons» notre milieu

Notre-Dame-du-Portage est présentement en révision de son programme particulier d'urbanisme (PPU) pour son noyau villageois. Considérant que les activités qui se déroulent dans le village évoluent et que les espaces et batiments doivent parfois s'adapter aux nouveaux besoins, la municipalité souhaite que les citoyens, premiers utilisateurs de cet espace, participent à imaginer le futur de son noyau villageois afin de respecter les valeurs des citoyens.

Partage des résultats du Laboratoire public du 1er mars 2016

Au total, 40 personnes étaient présentes lors de cette première rencontre de participation publique de « Portageons notre milieu ». La participation aux ateliers a été excellente. À la fin de la rencontre, plusieurs personnes ont manifesté leur appréciation de la démarche.

Ce fascicule présente en condensé les résultats des activités réalisées ainsi que les membres de l'équipe de cocréation dont le rôle est de valider et améliorer les ateliers des laboratoires publics tout en servant de soutien lors de leur réalisation.

Voici en résumé les résultats de la première activité qui visait à collecter ce qu'ils aiment, ce qu'ils craignent de perdre et ce qui représente une menace.

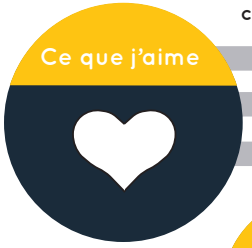

Les services (éducatifs, sportifs, municipaux)	14
L'accès au fleuve	13
Les paysages	10
L'ambiance	8
L'accès à la nature	4
Les commerces	2

Les services	7
Le patrimoine	7
L'accès au fleuve	4
Les activités	4
La nature (végétation, faune et paysage)	3
Le caractère villageois	3
Les terrains (érosion)	2

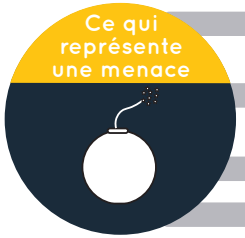

Un développement désorganisé	11
La qualité du milieu naturel (paysage bloqué par maison et arbres, qualité eau, érosion)	7
Bâtiments abandonnés	5
Débalancement démographique (saisonnier/permanent, aînés/jeunes)	5
Accès à la propriété et privatisation des espaces	4
Manque de services	4
Problème de circulation routière	2

Liste des membres du comité de cocréation

Vincent More	Pascale Brouillette	Éliane Huard
Hélène Roussel	Danny Berthiaume	François Morin
Jean-Marie Deschênes	Ann-Sophie Czech	Simone Landry
Ghislaine Boucher	Jean-Marc Vézina	Anne Coosemans
Bertrand Ouellet	Genevieve Soucy	Nadine Caron
Michel Sacco		

Les valeurs

Voici en nuage de mots et en tableau les valeurs qui sont ressorties comme importantes pour les citoyens de Notre-Dame-du-Portage, ainsi que les éléments de vision de ce que pourrait être le noyau du village.

La dernière section porte sur les représentations géographiques du noyau villageois et conclut par une définition tenant compte des commentaires recueillis.

7 Grandes catégories de valeurs

Humain (harmonie, appartenance, intergénérationnel)	16
Ambiance	7
Patrimoine	4
Vie de la communauté	2
Tourisme	2
Nature	2
Santé	1

Éléments de vision

Place publique
- Place de l'église aménagée pour faire de l'animation

Aménagements
- Détruire le dépanneur
- Harmonie entre les citoyens, et les visiteurs (urbanisme et aménagement)
- Développement des parcs

Hausse / accueil de résidents
- Améliorer l'accessibilité aux jeunes familles
- Terrains abordables
- Une école pleine d'enfants
- Attirer les familles

Accès - transports - déplacements
- Développer le covoiturage vers RDL
- Meilleur accès aux petites embarcations
- Améliorer accès non motorisé à la route du fleuve (vélo-course/éclairage)
- Sentier de la route du fleuve à la route de la montagne
- L'accès au fleuve et à la forêt
- Partage de la route du fleuve (voiture, vélo et piéton)
- Sentiers promenades
- Faire des aménagements pour améliorer la circulation active (piéton, cyclistes) ex.: trottoir route de la montagne.
- Rue piétonnière (route du fleuve)
- Sens unique route du fleuve en été
- Sentiers régionaux pour alimenter les lieux de rencontres (sentiers +village relais)
- Attention aux stationnements

Infrastructures / service
- Maximiser nos infrastructures
- Convertir l'église en salle culturelle
- Résidence personnes âgées au village
- Services de proximité

Valorisation du paysage
- Garder la route du fleuve blanche l'hiver
- Lieux contemplatifs
- Maintien du patrimoine architectural végétal

Environnement
- Préserver la quiétude

Urbanisme
- 1 voie auto sens unique
- 1 voie vélo / course

Tourisme
- Pas de camping
- Gîte pour voyageur au presbytère
- Maintenir un aspect touristique (juillet à septembre) accueillant sans être trop commercial (hypertouristique)

Accès
- Améliorer accès / services à la plage (douches, eau, toilettes)

Commerce
- Café/dépanneur
- Dépanneur
- Endroit (lire relaxe des livres, journaux, ... prendre un drink)
- Point de service au moins saisonnier (boisson, nourriture, légumes, boulangerie)

Liaison
- Redynamiser les extrémités (les parcs)
- Revoir idée coeur du village axe nord/sud
- Unifier le haut et le bas du village

Usages et activités
- Avoir des activités d'été pour rassembler les gens (musique,.. -> église à exploiter)
- Avoir des tables de ping pong en béton
- Dynamique
- Festif
- Garder la gratuité pour accès sport pour stimuler les jeunes familles à sortir.
- Groupe multi-sport
- Olympiades d'été
- Plus d'activités organisées (pas affiliées à la piscine)
- Ramener la vie
- Spectacles
- Structures pour les jeunes
- Valoriser les activités sportives

Socialisation
- Améliorer la communication entre les citoyens
- Lieu de rencontres familiales
- Milieu de vie
- Sentiment d'appartenance (jeunesse)
- Unifier les groupes d'âge

Le noyau villageois

En faisant une moyenne de chaque tracé du noyau villageois des participants, sa limite nord serait située au chalet des sports. De plus, le noyau s'étendrait d'un bout à l'autre du trottoir de la route du fleuve. Plusieurs autres concepts ont été mentionnés lors de la rencontre:
Le noyau serait constitué de plusieurs échelles (polycentralité) qui sont reliées ensemble (les parcs, le chalet des sport et l'îlot paroissial).

Il se dégage deux noyaux saisonniers:
- L'été, il est plus élargi, comprenant l'ensemble de la route du fleuve jusqu'au terrain de soccer du parc des Îles;
- L'hiver, il est plus concentré autour de l'îlot paroissial et du bureau municipal jusqu'au chalet des sports.

Les répondants ont fait valoir l'importance de considérer les liens entre différents secteurs du village.

Pour des fins réglementaires, nous devons restreindre l'étendu de la zone qui fera partie du PPU. Toutefois, un noyau élargi pour que la démarche permette de traiter de questions qui touchent une plus grande partie du village.

Ainsi, le diagnostic s'attardera à deux échelles:

1. Un noyau concentré autour de la piscine, du quai, de la grève, de l'école, de l'église, du bureau de poste et du bureau municipal;

2 Un noyau élargi, qui regroupe l'ensemble de la route du fleuve et qui s'étend au sud jusqu'à l'autoroute.

Annexe 4 : Publipostage d'invitation à l'activité de co-construction du portrait

La municipalité a le plaisir de vous convier à son deuxième Laboratoire public « Portageons notre milieu ». Lors de cette deuxième rencontre, les ateliers permettront de co-construire le portrait du village selon différents thèmes. Dans la présente brochure, vous trouverez les résultats du Laboratoire du 1er mars.

Afin de bonifier le portrait, vous êtes invités à apporter à la rencontre des photos du village qui révèlent les plus belles choses que le Portage offre, mais également ses éléments indésirables.

Rendez-vous à la **salle Gilles-Moreau** du Chalet des sports,

Mardi le **29 mars** 2016 à **19 h**.

Au plaisir de vous y voir,

Responsable de l'urbanisme

Annexe 5 : Matériel des ateliers de co-construction du portrait

TABLEAU EXEMPLE 1

Environnement

Les bons coups, les points sensibles, et les zones à protéger en lien avec les enjeux environnementaux comme la pollution, les changements climatiques, la santé des arbres, la qualité de l'eau, l'érosion/submersion, etc.

«Portageons notre milieu»

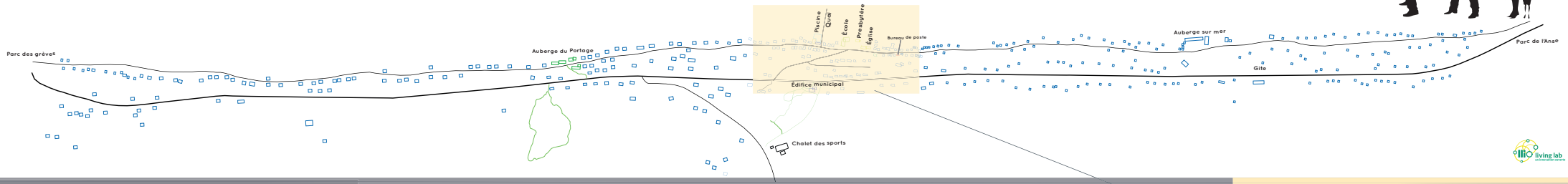

Sur la carte, identifiez sur post it :

en JAUNE les constats positifs
1 (points ou zones wow!, forces)

en ROUGE les constats négatifs
1 (zones "ouach" ou "iiche", zones sensibles ou à protéger)

en BLEU et les potentialités
1 (zone qui renferme du potentiel de développement/ transformation/progrès)

Pensez à qualifier selon les saisons (différence hiver vs reste de l'année)

Constats et potentialités

1 La piscine à l'eau salée

1 La sortie d'eau du mur blanc-bleue de l'école

1 Jardins collectifs et communautaires

Accès, circulation et stationnement

Zones fortes/sensibles pour le déplacement à pied,
vélo ou en voiture (sentiers, routes); problématique de stationnement;
conflits et complémentarités d'usages sur la route du Fleuve;
connexion entre le centre et la périphérie (est, ouest, sud),
autant à pied qu'en voiture ou en vélo; points de mise à l'eau, etc.

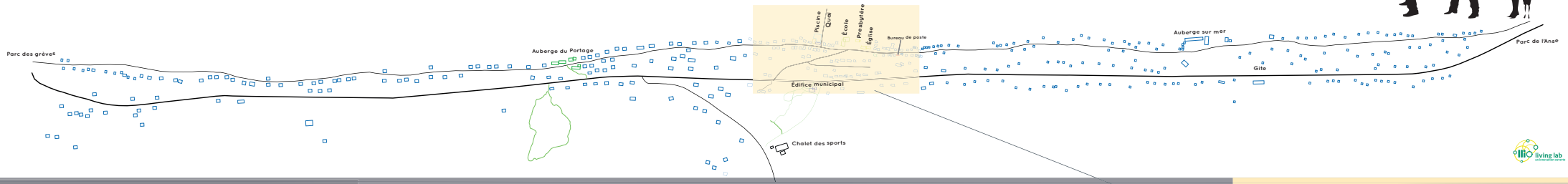

Sur la carte, identifiez sur post it :

en JAUNE les constats positifs
1 (points ou zones wow!, forces)

en ROUGE les constats négatifs
1 (zones "ouach" ou "iiche",
zones sensibles ou à protéger)

en BLEU et les potentialités
1 (zone qui renferme du potentiel
de développement/
transformation/progrès)

Pensez à qualifier selon les saisons
(différence hiver vs reste de l'année)

Constats et potentialités

Commerces et services de proximité, espaces institutionnels

Présence (ou manque/absence) de commerces et services de proximité, de bâtiments dont la fonction est à recycler, d'espaces institutionnels (communautaires, culturels, loisir et sport, éducation et de vie civile), etc.

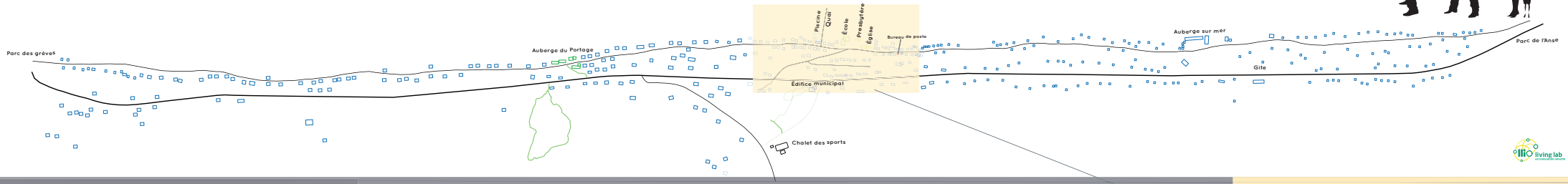

Sur la carte, identifiez sur post it :

en JAUNE les constats positifs
1 (points ou zones wow!, forces)

en ROUGE les constats négatifs
1 (zones "ouach" ou "iiche", zones sensibles ou à protéger)

en BLEU et les potentialités
1 (zone qui renferme du potentiel de développement/ transformation/progrès)

Pensez à qualifier selon les saisons (différence hiver vs reste de l'année)

Constats et potentialités

Environnement

Les bons coups, les points sensibles et les zones à protéger en lien avec les enjeux environnementaux comme la pollution, les changements climatiques, la santé des arbres, la qualité de l'eau, l'érosion/submersion, etc.

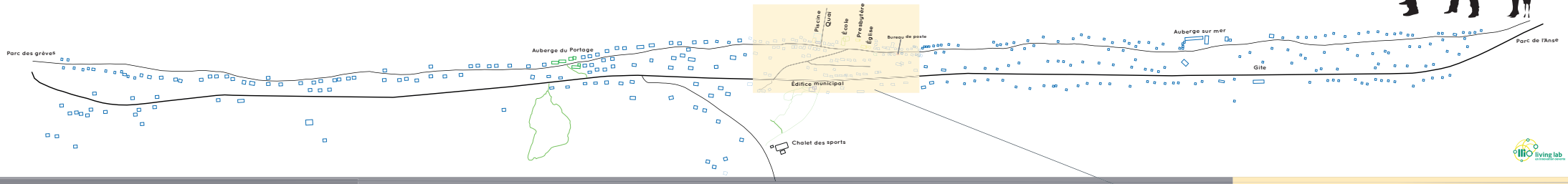

Sur la carte, identifiez sur post it :

en JAUNE les constats positifs
1 (points ou zones wow!, forces)

en ROUGE les constats négatifs
1 (zones "ouach" ou "iiche", zones sensibles ou à protéger)

en BLEU et les potentialités
1 (zone qui renferme du potentiel de développement/ transformation/progrès)

Pensez à qualifier selon les saisons (différence hiver vs reste de l'année)

Constats et potentialités

Places publiques (extérieures)

Espaces de rassemblement, de repos ou d'activités
(quai, plage, place de l'église,...):
zones potentielles vs actuelles
(positives, sensibles, légitimes, délicates, interdites)

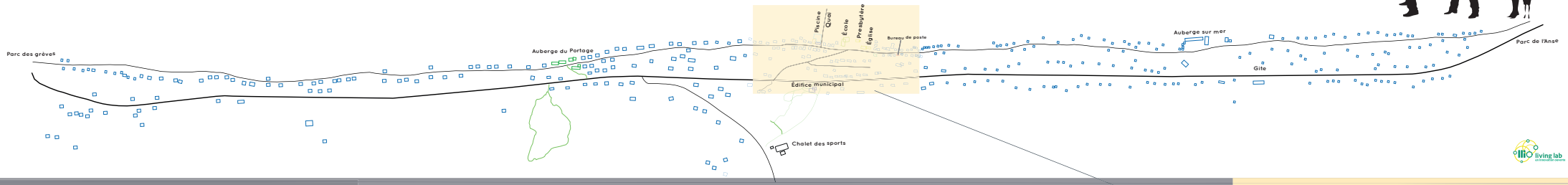

Sur la carte, identifiez sur post it :

en JAUNE les constats positifs
1 (points ou zones wow!, forces)

en ROUGE les constats négatifs
1 (zones "ouach" ou "iiche",
zones sensibles ou à protéger)

en BLEU et les potentialités
1 (zone qui renferme du potentiel
de développement/
transformation/progrès)

Pensez à qualifier selon les saisons (différence hiver vs reste de l'année)

Constats et potentialités

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME
DU-PORTAGE

Patrimoine

Les éléments importants du patrimoine sous forme de zones fortes ou sensibles et de zones à potentiel. Lieux particuliers, caractères à préserver ou à améliorer, propriété privée vs patrimoine matériel vs immatériel, etc.

«Portageons notre milieu»

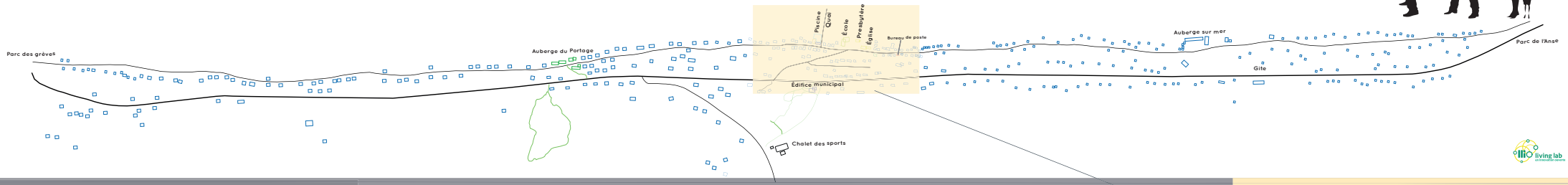

Sur la carte, identifiez sur post it :

en JAUNE les constats positifs
1 (points ou zones wow!, forces)

en ROUGE les constats négatifs
1 (zones "ouach" ou "iiche", zones sensibles ou à protéger)

en BLEU et les potentialités
1 (zone qui renferme du potentiel de développement/ transformation/progrès)

Pensez à qualifier selon les saisons (différence hiver vs reste de l'année)

Constats et potentialités

Paysage

Points de vue, zones "wow", zones "iiiche", zones sensibles (érosion/submersion, contraintes à l'accès, etc.) influence du cadre bati sur le paysage (densité, obstructions, etc.)

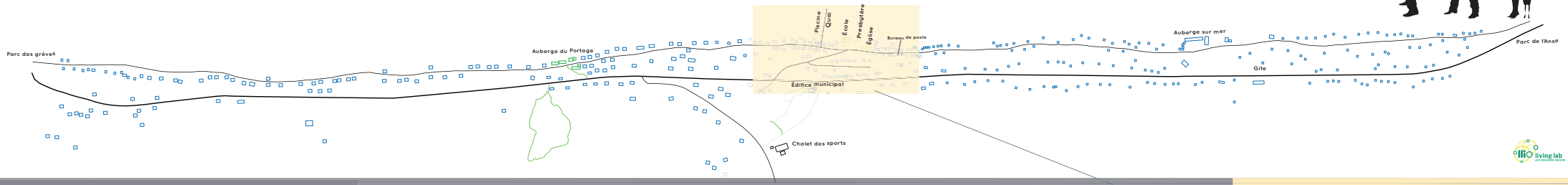

Sur la carte, identifiez sur post it :

en JAUNE les constats positifs
1 (points ou zones wow!, forces)

en ROUGE les constats négatifs
1 (zones "ouach" ou "iiche", zones sensibles ou à protéger)

en BLEU et les potentialités
1 (zone qui renferme du potentiel de développement/ transformation/progrès)

Pensez à qualifier selon les saisons (différence hiver vs reste de l'année)

Constats et potentialités

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME
DU-PORTAGE

Sociabilité

Pour qu'un espace devienne un lieu de contacts, il faut du temps et du travail. Mais lorsque ce rôle est bien ancré et reconnu, cela devient un caractère très puissant de cet espace. Quand les personnes y rencontrent des amis, y saluent leurs voisins et se sentent confortables à interagir avec des étrangers, elles auront tendance à développer un profond sentiment d'attachement et d'appartenance à leur communauté en général et au lieu qui favorise cette sociabilité en particulier.

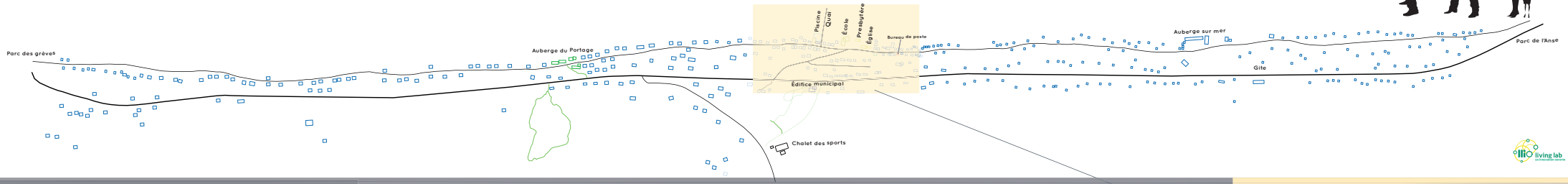

Questions à se poser sur la sociabilité

- Est-ce un endroit que tu choisirais pour y rencontrer tes amis? Y voyez-vous des personnes qui le font déjà? Y croisez-vous souvent des amis par hasard?
- Est-ce que les personnes sont en groupe? Discutent-elles?
- Est-ce que les personnes que vous voyez dans cet espace semblent déjà se connaître de nom ou de visage (d'après leurs échanges verbaux et non-verbaux lorsqu'ils se croisent)?
- Est-ce que les personnes apportent leur « visite « (parents et amis) à cet endroit? Est-ce qu'ils leur suggèrent d'y aller?
- Est-ce que les gens qui s'y trouvent semblent souriants? Percevez-vous des échanges visuels?
- Est-ce que les personnes utilisent cet espace régulièrement et par choix?
- Est-ce que les personnes fréquentant cet endroit sont le reflet dans la population de la communauté (même proportion de personnes selon les groupes d'âge ou l'appartenance culturelle)?
- Est-ce que les personnes ont tendance à ramasser les déchets (papier, canettes, etc.) lorsqu'elles en voient au sol?

Constats et potentialités

Sociabilité

Pour qu'un espace devienne un lieu de contacts, il faut du temps et du travail. Mais lorsque ce rôle est bien ancré et reconnu, cela devient un caractère très puissant de cet espace. Quand les personnes y rencontrent des amis, y saluent leurs voisins et se sentent confortables à interagir avec des étrangers, elles auront tendance à développer un profond sentiment d'attachement et d'appartenance à leur communauté en général et au lieu qui favorise cette sociabilité en particulier.

Questions à se poser sur la sociabilité

- Est-ce un endroit que tu choisirais pour y rencontrer tes amis? Y voyez-vous des personnes qui le font déjà? Y croisez-vous souvent des amis par hasard?

- Est-ce que les personnes sont en groupe? Discutent-elles?

- Est-ce que les personnes que vous voyez dans cet espace semblent déjà se connaître de nom ou de visage (d'après leurs échanges verbaux et non-verbaux lorsqu'ils se croisent)?

- Est-ce que les personnes apportent leur « visite « (parents et amis) à cet endroit? Est-ce qu'ils leur suggèrent d'y aller?

- Est-ce que les gens qui s'y trouvent semblent souriants? Percevez-vous des échanges visuels?

- Est-ce que les personnes utilisent cet espace régulièrement et par choix?

- Est-ce que les personnes fréquentant cet endroit sont le reflet dans la population de la communauté (même proportion de personnes selon les groupes d'âge ou l'appartenance culturelle)?

- Est-ce que les personnes ont tendance à ramasser les déchets (papier, canettes, etc.) lorsqu'elles en voient au sol?

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME
DU-PORTAGE

Usages et activités

Les activités sont la pierre d'assise d'un espace aménagé. Lorsque les personnes ont quelque chose à y faire, elles vont fréquenter l'espace. Par contre, un espace public sans public est plutôt synonyme que quelques choses ne va pas.
En fonction des espaces publics que vous identifiez au centre, qu'en est-il des usages et activités ? Dressez une liste des activités actuelles et même potentielles ou passées pertinentes pour le noyau villageois; associez ces activités à des zones sur la carte.

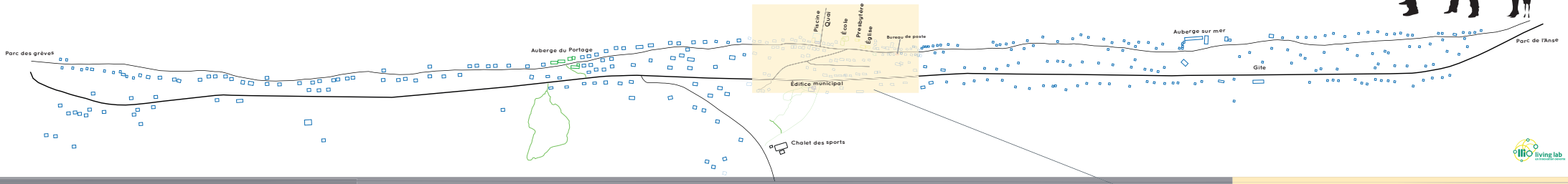

Questions à se poser sur les usages et les activités

Principes à garder à l'esprit lorsque nous évaluons l'usage et les activités d'un espace :
• Plus il y a d'activités en cours et de choix d'activités disponibles, le mieux c'est.
• Il y a un bon équilibre entre les hommes et les femmes (en se rappelant que les femmes sont plus sélectives sur leur utilisation d'un site)
• Des personnes de différents âges utilisent l'espace (les retraités et les groupes de garderies peuvent utiliser les espaces pendant les heures habituelles de travail)
• L'espace est utilisé durant toute la journée.
• Un espace utilisé par des personnes seules et des groupes est meilleur qu'un espace seulement utilisé par des personnes seules car cela signifie qu'il y a des espaces pour s'asseoir en groupes, pour socialiser et pour avoir plus de plaisir.
• Pour accroître le succès d'un espace, il faut bien le gérer.

- L'espace est utilisé ou vide?
- Est-il utilisé par des clientèles d'âges variées?
- Y voit-on des groupes?
- Combien d'activités y sont pratiquées en même temps (à un moment donnée...au moment de votre visite)? Personnes marchant, prenant un lunch, jouant aux échecs, relaxant, lisant, se baignant, etc.
- Quelles sont les sections utilisées et celles qui ne le sont pas?
- Est-ce qu'il y a une panoplie de choix pour ceux qui fréquentent cette espace? Quels choix?
- Est-ce que vous voyez ou sentez la présence de gestionnaire de cet espace ou il semble à l'abandoou sans direction? "

Constats et potentialités

Usages et activités

Les activités sont la pierre d'assise d'un espace aménagé. Lorsque les personnes ont quelque chose à y faire, elles vont fréquenter l'espace. Par contre, un espace public sans public est plutôt synonyme que quelques choses ne va pas.
En fonction des espaces publics que vous identifiez au centre, qu'en est-il des usages et activités ?
Dressez une liste des activités actuelles et même potentielles ou passées pertinentes pour le noyau villageois; associez ces activités à des zones sur la carte.

Questions à se poser sur les usages et les activités

Principes à garder à l'esprit lorsque nous évaluons l'usage et les activités d'un espace :
• Plus il y a d'activités en cours et de choix d'activités disponibles, le mieux c'est.
• Il y a un bon équilibre entre les hommes et les femmes (en se rappelant que les femmes sont plus sélectives sur leur utilisation d'un site)
• Des personnes de différents âges utilisent l'espace (les retraités et les groupes de garderies peuvent utiliser les espaces pendant les heures habituelles de travail)
• L'espace est utilisé durant toute la journée.
• Un espace utilisé par des personnes seules et des groupes est meilleur qu'un espace seulement utilisé par des personnes seules car cela signifie qu'il y a des espaces pour s'asseoir en groupes, pour socialiser et pour avoir plus de plaisir.
• Pour accroître le succès d'un espace, il faut bien le gérer.

- L'espace est utilisé ou vide?
- Est-il utilisé par des clientèles d'âges variées?
- Y voit-on des groupes?
- Combien d'activités y sont pratiquées en même temps (à un moment donnée...au moment de votre visite)? Personnes marchant, prenant un lunch, jouant aux échecs, relaxant, lisant, se baignant, etc.
- Quelles sont les sections utilisées et celles qui ne le sont pas?
- Est-ce qu'il y a une panoplie de choix pour ceux qui fréquentent cette espace? Quels choix?
- Est-ce que vous voyez ou sentez la présence de gestionnaire de cet espace ou il semble à l'abandoou sans direction? "

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME
DU-PORTAGE

Confort et image

Le confort inclut notamment les perceptions sur la sécurité, la propreté, la capacité de trouver un endroit pour s'asseoir.
Qu'est-ce qu'on voit lorsqu'on se trouve dans ce lieu ? : paysages, patrimoine, architectures de divers styles, mobiliers et aménagements urbains, etc.

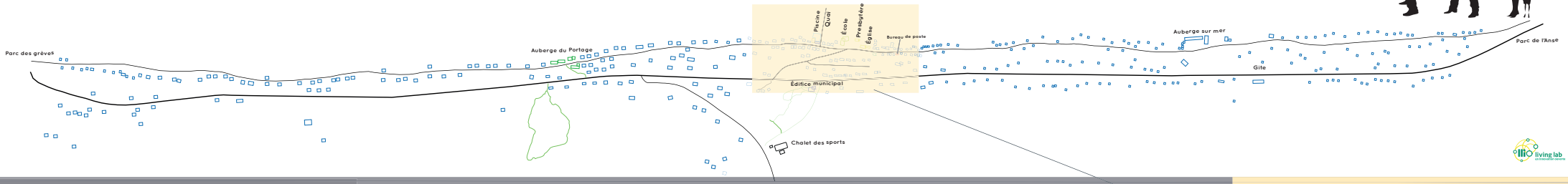

Questions à se poser sur
le confort et l'image

- Est-ce que l'espace fait une bonne première impression?
- Est-ce qu'il y a plus de femmes que d'hommes?
- Y-a-t'il assez de places assises? Sont-elles bien placées? Est-ce que les utilisateurs peuvent facilement choisir entre celles à l'ombre et celles au soleil?
- Est-ce que l'espace est propre et sans déchets qui traînent? Qui est responsable de l'entretien? Comment le font-ils et quand le font-ils?
- Est-ce que le secteur semble sécuritaire? Est-ce qu'il y a une présence sécurisante? Si oui, quel est leur rôle et quand le font-ils?
- Est-ce qu'on y prend souvent des photos? Est-ce qu'il y a beaucoup de sujets/objets intéressants à photographier?
- Est-ce que les voitures dominent l'espace ou empêchent les piétons de s'y rendre facilement. "

Constats et potentialités

Confort et image

Le confort inclut notamment les perceptions sur la sécurité, la propreté, la capacité de trouver un endroit pour s'asseoir.
Qu'est-ce qu'on voit lorsqu'on se trouve dans ce lieu ? : paysages, patrimoine, architectures de divers styles, mobiliers et aménagements urbains, etc.

Questions à se poser sur
le confort et l'image

- Est-ce que l'espace fait une bonne première impression?

- Est-ce qu'il y a plus de femmes que d'hommes?

- Y-a-t'il assez de places assises? Sont-elles bien placées? Est-ce que les utilisateurs peuvent facilement choisir entre celles à l'ombre et celles au soleil?

- Est-ce que l'espace est propre et sans déchets qui traînent? Qui est responsable de l'entretien? Comment le font-ils et quand le font-ils?

- Est-ce que le secteur semble sécuritaire? Est-ce qu'il y a une présence sécurisante? Si oui, quel est leur rôle et quand le font-ils?

- Est-ce qu'on y prend souvent des photos? Est-ce qu'il y a beaucoup de sujets/objets intéressants à photographier?

- Est-ce que les voitures dominent l'espace ou empêchent les piétons de s'y rendre facilement. "

Accessibilité et liens

Vous pouvez jugez de l'accessibilité d'un espace par ses connections visuelles et physiques à son voisinage (dans notre cas : le noyau central vs sa périphérie, le centre vs les parcs aux extrémités de la route du Fleuve et vs le secteur de la patinoire et des îles).
Un espace public réussi est facile à atteindre et à traverser. Il est visible de près et de loin.
Les contours de l'espace sont également importants. Par exemple, une série de boutiques le long de la rue est plus intéressante et sécuritaire à marcher qu'une allée avec un grand mur ou qu'un terrain vacant. Les espaces accessibles ont des aires de stationnement très utilisées et, idéalement, font partie des axes de circulation (piéton, voiture ou transport en commun).

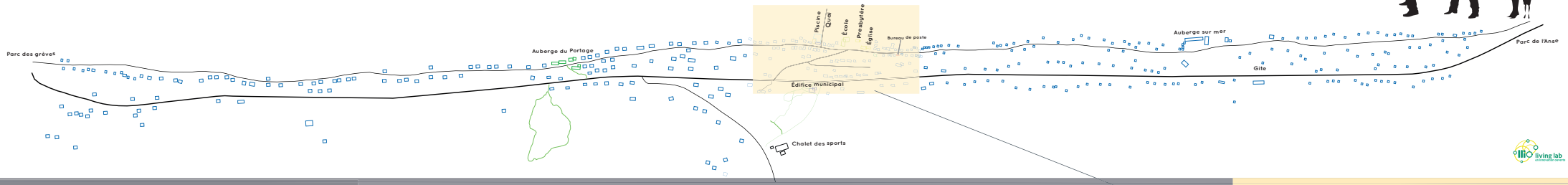

Questions à se poser sur l'accessibilité et les liens

- Voyez-vous l'espace de loin?
De ce point de vue, apercevez-vous l'intérieur de l'espace?

- Est-ce que l'espace est bien relié à son voisinage ou est-ce complètement entourés de murs?
Est-ce que les occupants des édifices voisins utilisent cet espace?

- Est-ce que les personnes peuvent facilement marcher vers l'espace? Par exemple, doivent-elles se faufiler entre les voitures en marche pour s'y rendre?

- Est-ce que les trottoirs desservent bien le secteur (relient l'espace avec le voisinage)?

- Est-ce que l'espace peut être utilisé par des personnes avec des besoins spéciaux?

- Est-ce que les routes et sentiers traversant l'espace mènent les personnes effectivement vers leur destination (sans trop de détour..)?

- Est-ce que les personnes peuvent utiliser une variété de mode de transports pour se rendre au lieu : marche, voiture, vélo, etc.?

Constats et potentialités

Accessibilité et liens

Vous pouvez jugez de l'accessibilité d'un espace par ses connections visuelles et physiques à son voisinage (dans notre cas : le noyau central vs sa périphérie, le centre vs les parcs aux extrémités de la route du Fleuve et vs le secteur de la patinoire et des îles).
Un espace public réussi est facile à atteindre et à traverser. Il est visible de près et de loin.
Les contours de l'espace sont également importants. Par exemple, une série de boutiques le long de la rue est plus intéressante et sécuritaire à marcher qu'une allée avec un grand mur ou qu'un terrain vacant. Les espaces accessibles ont des aires de stationnement très utilisées et, idéalement, font partie des axes de circulation (piéton, voiture ou transport en commun).

Questions à se poser sur l'accessibilité et les liens

- Voyez-vous l'espace de loin?
De ce point de vue, apercevez-vous l'intérieur de l'espace?

- Est-ce que l'espace est bien relié à son voisinage ou est-ce complètement entourés de murs?
Est-ce que les occupants des édifices voisins utilisent cet espace?

- Est-ce que les personnes peuvent facilement marcher vers l'espace? Par exemple, doivent-elles se faufiler entre les voitures en marche pour s'y rendre?

- Est-ce que les trottoirs desservent bien le secteur (relient l'espace avec le voisinage)?

- Est-ce que l'espace peut être utilisé par des personnes avec des besoins spéciaux?

- Est-ce que les routes et sentiers traversant l'espace mènent les personnes effectivement vers leur destination (sans trop de détour..)?

- Est-ce que les personnes peuvent utiliser une variété de mode de transports pour se rendre au lieu : marche, voiture, vélo, etc.?

Annexe 6 : Publipostage d'invitation au *Rallye des possibles*

PORTAGEONS NOTRE MILIEU

LE RALLYE DES POSSIBLES !

C'EST LE MOMENT D'IMAGINER L'AVENIR DU NOYAU VILLAGEOIS

LE SAMEDI 28 MAI
DÈS 9H30 SUR LE PARVIS DE L'ÉGLISE.

Entre 9h30 à 12h00 : Rallye des possibles
(vous débutez au moment que vous le souhaitez, mais prévoyez 1h15)

Entre 12h00 à 13h00 : Diner communautaire hot-dog offert par la municipalité

Entre 13h00 à 15h00 : Tables de cocréation pour le partage des possibles et de discussions

PUIS RENDEZ-VOUS LE MARDI 31 MAI DE 19H00 À 21H00 À LA SALLE GILLES MOREAU DU CHALET DES SPORTS !

AVANT DERNIÈRE RENCONTRE DE LA DÉMARCHE PORTAGEONS NOTRE MILIEU : SYNTHÈSE ET PRIORISATION DES POSSIBLES.

• PORTAGEONS NOTRE MILIEU, DESSINONS NOTRE MILIEU •

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

llio living lab en innovation ouverte

L'ATELIER URBAIN Aménagement et urbanisme

VENEZ EN GRAND NOMBRE!

C'EST LA DERNIÈRE CHANCE DE METTRE VOTRE GRAIN DE SEL DANS CETTE DÉMARCHE VISANT A IDENTIFIER LES POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU NOYAU VILLAGEOIS.

Dans le cadre de la démarche d'urbanisme participatif "Portageons notre milieu", vous êtes invités à partager votre vision et vos idées, en deux temps, à votre rythme durant la journée.
Nous vous attendons sur le parvis de l'église (à l'intérieur de l'église en cas de pluie).

Au programme :

- **Entre 9h30 à 12h00 :** Rallye des possibles
  Visite des zones liées au noyau villageois pour visualiser, sur place, les constats et opportunités ayant émergé durant la démarche et imaginer les possibles.
  Débutez le rallye au moment qui vous convient en venant récupérer les questionnaires sur la place de l'église à partir de 9h30. Prévoyez au moins 1h15 pour le réaliser.
- **Entre 12h à 13h :** Dîner communautaire hot-dog offert par la municipalité.
- **Entre 13h à 15h :** Tables de cocréation.
  Contribuez aux 5 tables de cocréation (représentant les 5 zones liées au noyau villageois), pour co-construire des projets, prioriser des conditions de réalisation ou d'acceptation de projets. Vous êtes invités à passer l'après-midi aux tables de cocréation, mais si le temps vous manque, vous pouvez ne prendre que quelques minutes pour déposer vos idées et pour vos préoccupations.

Les tables de cocréation représentent les 5 zones liées au noyau villageois :

- Zone du quai (incluant piscine);
- Zone de l'église, du presbytère et de l'école ;
- Noyau élargie : d'un bout à l'autre du trottoir;
- Zone reliant le chalet des sports avec le noyau villageois (qui inclut la pointe de terrain à l'est de la côte de l'église, le bureau municipal et le chalet des sports);
- Grande périphérie du noyau villageois (liaisons vers le noyau du parc des Grèves, le parc de l'Anse et le parc dans le secteur des Iles);

Pour faire émerger les idées et projets concrets, vous serez invités à répondre à certaines questions sur le devenir du noyau villageois. Voici quelques exemples de questions qui alimenteront le travail du 28 mai :

- Accueillir des services de proximité et des services commerciaux au centre du village : lesquels ? À quelles conditions?
- Quel avenir pour les bâtiments religieux? Quels usages, à quelles conditions?
- Faut-il conserver ces bâtiments comme lieux publics?
- Quels sont les meilleurs tracés pour relier le chalet des sports et le secteur des Îles avec le noyau villageois à pied?
- Quels rôles, quelles fonctions pour le terrain municipal en haut de la côte de l'Église (côté est)? Quelles sont les limites au type de développement souhaité ?
- Est-ce que la route du Fleuve pourrait recevoir plus de logements, comme des maisons de ville (3-4 maisons collées, ou 3 logements et plus dans une même maison)?

Rencontres suivantes :

- le **31 mai**, de 19h à 21h à la salle Gilles Moreau au Chalet des sports. afin de synthétiser, prioriser, prototyper et raffiner les idées et projets recueillis lors de la journée du 28 mai.
- le **14 juillet** (heure et lieu à déterminer), afin de prendre connaissance de la première version du document que cette démarche aura inspirés à la municipalité.

Annexe 7 : Publipostage d’invitation à répondre au questionnaire en ligne

Portageons notre milieu

Questionnaire en ligne

La démarche « Portageons notre milieu » visant à faire une planification fine du noyau villageois et à prévoir des actions de développement va bon train. Nous en sommes maintenant à la dernière phase, celle de la collecte de données, par un questionnaire en ligne. Celui-ci permet aux citoyens de prendre connaissance des propositions qui ont été faites et de valider l'importance qu'ils attribuent à certains choix de développement. Il sera possible de remplir le questionnaire jusqu'au lundi 11 juillet à midi.

Le questionnaire est disponible à l'adresse internet suivante :
https://fr.surveymonkey.com/r/GHHJ79T

Des copies papier du questionnaire sont également disponibles au bureau municipal et à la piscine.

Présentation et validation des résultats

La municipalité présentera les résultats du questionnaire le **jeudi 14 juillet, 19h, à la salle Gilles-Moreau** du chalet des sports. Les personnes présentes seront invitées pour une dernière fois à commenter et apporter des modifications au portrait.

Au plaisir de contribuer ensemble à l'avenir du village de Notre-Dame-du-Portage.

Alexandre Potvin, conseiller en urbanisme, Notre-Dame-du-Portage

amenagement@notre-dame-du-portage.ca

L'ATELIER URBAIN
Aménagement et urbanisme

MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME
DU-PORTAGE

llio living lab
en innovation ouverte